

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

2ème Commission n° 5

~~~~~

Séance du 25 novembre 2019 (Matin)

~~~~~

Date de la convocation : 30 octobre 2019

PRESIDENT : Monsieur François SAUVADET

SECRETAIRE : Monsieur Charles BARRIERE

LIEU DE LA REUNION : Salle des séances

MEMBRES PRESENTS : MM. Christophe AVENA, Michel BACHELARD, Lionel BARD, Mmes Marie-Claire BONNET-VALLET, Valérie BOUCHARD, MM. Hubert BRIGAND, Patrick CHAPUIS, Mme Emmanuelle COINT, M. Vincent DANCOURT, Mme Danielle DARFEUILLE, M. François-Xavier DUGOURD, Mmes Valérie DUREUIL, Martine EAP-DUPIN, MM. Hamid EL HASSOUNI, Marc FROT, Dominique GIRARD, Mmes Patricia GOURMAND, Dénia HAZHAZ, Sandrine HILY, Nathalie KOENDERS, Catherine LOUIS, M. Christophe LUCAND, Mme Christelle MEHEU, MM. Dominique MICHEL, Massar N'DIAYE, Mme Anne PARENT, M. Pierre POILLOT, Mmes Colette POPARD, Laurence PORTE, M. Hubert POULLOT, Mmes Marie-Laure RAKIC, Christine RENAUDIN-JACQUES, Christine RICHARD, MM. Paul ROBINAT, Ludovic ROCHETTE, Denis THOMAS, Mmes Jeannine TISSERANDOT, Céline TONOT.

MEMBRE EXCUSE :

MEMBRES EXCUSES et ayant donné délégation de vote : M. Gilles DELEPAU à Mme Emmanuelle COINT, Mme Anne ERSCHENS à M. Ludovic ROCHETTE, Mme Céline MAGLICA à M. Christophe AVENA, Mme Béatrice MOINGEON-HERMARY à M. Pierre POILLOT, M. Jean-Pierre REBOURGEON à Mme Marie-Laure RAKIC, M. Laurent THOMAS à Mme Christine RICHARD.

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique GIRARD

OBJET DE LA DELIBERATION :
STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE L'EAU
2019 - 2024

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le projet de la Stratégie Départementale de l'Eau pour la période 2019-2024.

1. CONTEXTE

La Côte-d'Or, territoire d'une superficie de 8 700 km², est un département diversifié qui dispose d'importantes surfaces naturelles et d'une occupation du sol assez peu urbanisée (2,8 % de la surface) :

- 5 000 km de cours d'eau (dont 3 000 km de rivière),
- 300 km de canaux ou voies navigables,
- 3 045 km² d'espaces boisés (35 % de la surface),
- 5 046 km² de surface agricole (58 % de la surface),
- moins de 1 % de zones humides.

Le département a la particularité hydrographique d'être à la limite de trois grands bassins : la Loire, le Rhône et la Seine dont le point triple se situe sur la Commune de Meilly-sur-Rouvres. Le territoire est alimenté par de nombreux ruisseaux de tête de bassin et cette position lui confère une place stratégique, complexe et vulnérable.

Le contexte hydrogéologique du département est également très hétérogène : les parties s'étalant du Nord du Département aux reliefs constitutifs de la Côte et de l'Arrière Côte reposent sur un socle calcaire karstique largement pourvu de failles qui sont à l'origine de nombreuses pertes et résurgences de cours d'eau, rendant la ressource difficilement accessible. Au sud ouest, la Côte-d'Or repose sur un socle granitique imperméable qui est à l'origine de la formation d'un chevelu d'écoulements dense mais qui ne permet pas la formation d'aquifère capable de retenir l'eau. Enfin le Sud-Est du département correspond au fossé d'effondrement Bressan. Il se compose de matériaux de remplissage d'âge quaternaire et d'alluvions déposées par les principaux cours d'eau (Tille, Ouche, Vouge, Dheune, Saône).

Ces formations aquifères superficielles, bien que relativement productives, sont soumises à une pression anthropique forte (population, irrigation, ...).

2. UNE POLITIQUE D'INTERVENTION VOLONTAIRE À L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a historiquement conduit une politique d'intervention forte dans le domaine de l'eau, tant en appui technique et financier, qu'en maîtrise d'ouvrage propre. Le 24 juin dernier, un bilan des actions mises en œuvre par le Département, en termes de qualité et de quantité, mais aussi vis-à-vis de l'adaptation au changement climatique, a été présenté devant l'Assemblée Départementale.

L'émergence de vulnérabilités, de plus en plus prégnantes, des ressources en eau du territoire Côte-d'Or appelle une nouvelle politique départementale, déclinaison opérationnelle de la Stratégie Départementale d'Adaptation au Changement Climatique (SDACC) votée en juin 2018. L'enjeu est double : assurer l'accès à l'eau de manière pérenne pour les activités humaines, et préserver la biodiversité.

Dès le 2 juillet dernier, la Commission Permanente a adopté une délibération engageant le Département à assurer le pilotage de la mobilisation des ressources en eau départementales présentant un enjeu stratégique. En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département prendra, à ce titre, une part active dans la caractérisation des ressources stratégiques, l'identification des points de prélèvement structurants, et pourra, le cas échéant, intervenir en pilotage, en portage ou en accompagnement technique et financier.

Par ailleurs, face à une sécheresse particulièrement sévère cette année dans le secteur de l'Auxois-Morvan et ses conséquences lourdes sur l'approvisionnement en eau du bétail, l'Assemblée Départementale a approuvé, lors d'une session extraordinaire qui s'est tenue le 9 septembre dernier, un programme de soutien financier d'urgence permettant d'apporter aux collectivités et syndicats compétents une aide à hauteur de 50 % au maximum selon la gravité de la carence en eau constatée sur le territoire impacté, pour un montant de dépenses d'investissement plafonné à 50 000 €HT par projet.

Les orientations de la Stratégie Départementale de l'Eau (SDE) vous ont été présentées lors de la session d'octobre dernier et peuvent se résumer par les mots suivants : « de l'eau pour tous, durablement et préservée ».

L'objectif principal de la SDE visera à **établir un nouveau plan départemental de l'eau par l'identification des ressources revêtant un intérêt départemental** au vu des besoins des territoires, tous les usages ayant vocation à être pris en compte.

Cet objectif associé à la mobilisation de ces ressources, à leur protection et aux efforts à consentir en matière de sobriété, constituera l'orientation 1 de la SDE, à savoir : garantir un accès pérenne à l'eau pour tous.

Le contexte hydrogéologique de la Côte-d'Or rappelé en introduction, ajouté aux pressions des activités humaines, rend la ressource sensible, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. **Le maintien, voire la reconquête, de la qualité de l'eau et des milieux**, sera l'un des enjeux de la SDE, qui en constituera l'**orientation 2 : préserver la qualité des milieux**.

Partager la connaissance pour agir à l'échelle de chaque bassin sera également un objectif important de la SDE. Le Département anime depuis près de 20 ans un réseau d'observation et de suivi des cours d'eau et des nappes d'intérêt départemental. Dans le cadre de la SDE, il vous sera proposé de mettre en place un véritable **observatoire de l'Eau**.

Cet objectif constituera l'orientation 3 de la SDE : partager la connaissance pour agir efficacement.

Vous trouverez en annexe 1, le projet de SDE accompagné de l'ensemble des fiches actions présentées par objectifs, en déclinaison opérationnelle des orientations proposées.

Bien évidemment, toutes les actions proposées seront **coconstruites** avec les collectivités concernées et les organismes liés aux ressources en question, les services de l'Etat, les Agences de l'eau, mais aussi avec les acteurs représentatifs des usages du secteur.

Sur la période 2019 – 2024, la mise en œuvre de la SDE mobilisera un budget estimé à 10,5 M€ Les opérations engagées en maîtrise d'ouvrage départementale seront susceptibles de bénéficier de subventions, notamment des Agences de l'Eau.

3. LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES DE LA SDE

Vous trouverez ci-après une synthèse des actions emblématiques de la SDE, pour chacune des trois orientations, déclinées chacune en deux objectifs.

Orientation 1 – Garantir un accès pérenne à l'eau pour tous

Le Département en tant qu'acteur volontariste sur la thématique de l'eau sera proactif sur les secteurs à enjeux qu'il aura définis en concertation. Il portera et accompagnera ainsi des opérations sur les ressources d'intérêt départemental en aidant les infrastructures nécessaires à leur mobilisation selon des modalités apparentées aux contrats Cap 100 % Côte-d'Or. Il mènera à terme les procédures d'instauration des périmètres de protection engagés. En dehors des secteurs reconnus comme d'intérêt départemental, les territoires continueront d'être accompagnés par la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MiCA) et l'Agence Technique Départementale (ATD) et pourront bénéficier à ce titre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage complète du diagnostic à la réception des travaux, pour leur réseau d'eau potable notamment.

Objectif 1 – Élaborer un nouveau Plan Départemental de l'Eau

La première démarche visera à identifier les ressources d'intérêt départemental. Ce travail sera couplé au recensement des besoins des territoires. Tous les usages de l'eau seront pris en compte. Il sera ensuite évalué un niveau de prégnance des enjeux liés à l'eau pour chaque territoire au vu du diagnostic initial, en croisant le potentiel des ressources et les besoins des secteurs concernés.

C'est dans la mise en œuvre de ce plan départemental que se révélera le caractère volontariste de l'action du Département dans le domaine de l'eau. Pour chaque ressource reconnue d'intérêt départemental, une zone d'influence, respectant le contour des collectivités compétentes en matière d'eau, sera définie. Le Conseil Départemental portera alors les actions nécessaires à la mobilisation de ces ressources et à leur acheminement vers les ouvrages de tête des infrastructures existantes. **Le Département veillera ainsi à ce que la solidarité territoriale**, qui est au cœur de ses compétences, **joue également dans la répartition des ressources en eau** qui seront mobilisées.

Protéger les nappes d'eau souterraines afin de pérenniser l'alimentation en eau potable des Côte-d'Or et préserver cette ressource pour les générations futures, sera l'une des priorités de la SDE. Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or mobilisera ses partenaires pour tendre collectivement vers une gestion intégrée des ressources, une optimisation de la production et une diversification des points de prélèvement.

Deux ressources peuvent à l'évidence d'ores et déjà être qualifiées de ressources d'intérêt départemental au vu des réflexions engagées dans le cadre du précédent Plan Départemental de l'Eau. Ces deux ressources sont, de plus, l'objet de forts enjeux liés à l'alimentation en eau. Il s'agit des ressources constituées par :

- le réservoir de Grosbois-en-Montagne,
- la « boucle des Maillys ».

Dans le cadre de la SDE, il vous sera proposé d'engager rapidement les démarches liées à la reconnaissance de l'intérêt départemental de la ressource de Grosbois-en-Montagne et d'expérimenter le processus de mobilisation de ces deux ressources par un portage du Département.

Cette intervention s'inscrira dans une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs (Communautés de Communes, Agences de l'eau, syndicats...) afin de définir, à l'instar des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), une approche globale et co-construite et un engagement de l'ensemble des usagers concernés (eau potable, agriculture, biodiversité aquatique, énergie, pêches, usages récréatifs, etc.).

Objectif 2 – Promouvoir une plus grande sobriété des usages de l'eau

Les tensions quantitatives liées à la sécheresse et la rareté de l'eau vont aller en augmentant. La vulnérabilité des ressources côte-d'oriennes est connue. Il appartient donc aux acteurs de l'eau de poursuivre les actions déjà mises en œuvre, de contrôler leurs impacts et d'anticiper dès à présent les conséquences du changement climatique par une plus grande sobriété des usages de l'eau.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental souhaite encourager les collectivités territoriales ayant compétence en eau potable à porter des réflexions en faveur de l'amélioration de la gestion des ressources en eau, et ainsi induire à l'échelle de la Côte-d'Or une réduction des consommations (sobriété de consommation et mise en œuvre de solutions alternatives innovantes).

Au-delà des usages agricoles, le stockage de l'eau en période hivernale est une nécessité pour la préservation d'une ressource vitale pour la consommation humaine mais aussi pour la sauvegarde de la biodiversité. Adossé à une recherche de sobriété pour l'ensemble des usages de l'eau, le stockage d'eau lors des périodes d'abondance est une alternative pertinente pour réduire les prélèvements lors des épisodes de sécheresse.

Le Conseil Départemental aidera les collectivités et les exploitations agricoles à la création de dispositifs de stockage de l'eau, alimentés par des eaux de ruissellement (pluie, cours d'eau), dans le but de réduire les prélèvements en période d'étiage.

Orientation 2 – Préserver la qualité des milieux

Objectif 1 - Reconquérir et préserver la qualité des eaux

Les opérations de réhabilitation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement continueront d'être accompagnées techniquement par le Conseil Départemental au travers de la MiCA et demain de l'ATD.

Depuis 2012, la MiCA apporte aux Communes et leurs groupements des conseils au démarrage de leurs projets (bâtiment, voirie, réseaux humides), des conseils administratifs et juridiques ainsi qu'une assistance à la gestion de leurs stations d'épuration. Avec la création de l'ATD, les collectivités adhérentes bénéficieront désormais d'un soutien technique jusqu'à la livraison des ouvrages.

Parallèlement à cette action, le Département maintiendra son soutien financier aux études et réflexions visant la gestion des réseaux d'eau potable et des ouvrages d'assainissement collectif pour maintenir l'effort de réduction des prélèvements et des pollutions.

Le Département maintiendra également ses actions pour réduire les rejets polluants au milieu naturel (rejets domestiques, rejets viticoles, ...).

Objectif 2 – Préserver et restaurer les milieux aquatiques

La situation spécifique du département de la Côte d'Or rend la ressource en eau sensible tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Ainsi dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces naturels Sensibles et de la Biodiversité (SDENSB) adopté le 26 mars 2018, le Département soutient les actions visant à la préservation de la continuité écologique (trame bleue), à l'aménagement des cours d'eau (hydromorphologie) et à la restauration de la fonctionnalité des zones humides stratégiques.

Ces actions sont indispensables à la réduction de l'impact des pressions anthropiques et à une meilleure résilience des milieux face aux aléas climatiques (sécheresse, inondation)

Orientation 3 – Partager la connaissance pour agir à l'échelle de chaque bassin

Objectif 1 – Connaître la ressource en eau

La connaissance, la recherche et l'expérimentation étant les clefs des solutions de demain, le Département anime depuis près de vingt ans un réseau d'observation et de suivi des cours d'eau et des nappes d'intérêt départemental. Ce réseau départemental permet de compléter le dispositif national et ainsi rendre compte des spécificités de notre territoire et de la diversité des enjeux Côte-d'Oriens.

Le Département, acteur engagé pour la gestion durable des ressources en eau, développera ses partenariats avec le monde de la recherche pour soutenir l'innovation et ainsi permettre l'émergence de projets répondant aux enjeux liés à l'eau.

Objectif 2 - Diffuser et partager le savoir

Dans le cadre de la SDE, un observatoire de l'eau sera mis en place sous la forme d'une plateforme départementale d'échange et d'information sur l'eau regroupant les données disponibles (ARS, État, Agences de l'eau, Syndicats, fermiers et collectivités), l'assainissement, les milieux aquatiques et les loisirs pour en simplifier l'accès et le téléchargement.

En conclusion, je vous propose d'approuver la Stratégie Départementale de l'Eau 2019-2024 telle que présentée en annexe.

Après avoir recueilli l'assentiment de la Commission Aménagement du Territoire, Economie, Logement, Agriculture et Développement Durable, le Conseil Départemental décide à l'unanimité moins 1 abstention, le Groupe Forces de Progrès ne prenant pas part au vote, d'approuver la Stratégie Départementale de l'Eau 2019-2024 annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Président

ANNEXE



Stratégie Départementale de l'Eau

2019-2024

De l'eau, pour tous, durablement et préservée



**EAUX & MILIEUX
AQUATIQUES DE
CÔTE-D'OR**



Préambule	→	3
Contexte départemental	→	3
Orientation 1 — Garantir un accès pérenne à l'eau pour tous	→	9
Objectif 1 — Elaborer un nouveau plan départemental de l'eau	→	11
Objectif 2 — Promouvoir une plus grande sobriété des usages de l'eau	→	14
Orientation 2 — Préserver la qualité des milieux	→	16
Objectif 1 — Reconquérir et préserver la qualité des eaux	→	18
Objectif 2 — Préserver et restaurer les milieux aquatiques	→	20
Orientation 3 — Partager la connaissance pour agir efficacement	→	22
Objectif 1 — Connaître la ressource en eau	→	23
Objectif 2 — Diffuser et partager le savoir	→	24
Fiches-action	→	26
Bibliographie	→	27
Acronymes	→	27

Préambule

Le département de la Côte-d'Or est situé dans le quart Nord-Est de la France, au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Il compte un peu plus de 500 000 habitants et se classe 5^e département national par sa surface. La Côte-d'Or présente des territoires diversifiés, à l'origine notamment de la richesse de ses milieux naturels et en particulier de ses milieux aquatiques.

Le Département a historiquement conduit une politique volontariste forte dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques tant en appui technique et financier qu'en maîtrise d'ouvrage propre.

La vulnérabilité des ressources en eau du territoire cote-d'orien face au changement climatique est connu, près du tiers de la Côte d'Or est classé en Zone de Répartition des Eaux du fait des pénuries récurrentes enregistrés ces vingt dernière années. L'accentuation des épisodes de manque d'eau et de sécheresse, associés à l'émergence de conflits d'usages associés, appelle une nouvelle politique départementale, déclinaison opérationnelle de la Stratégie Départementale d'Adaptation au Changement Climatique (SDACC) votée en juin 2018.

Contexte départemental

La Côte-d'Or, territoire d'une superficie de 8700 km², est un département diversifié qui dispose d'importantes surfaces naturelles et d'une occupation du sol assez peu urbanisée (2,8 % de la surface):

- 5 000 km de cours d'eau (dont 3 000 km de rivière),
- 300 km de canaux ou voies navigables,
- 3 045 km² d'espaces boisés (35 % de la surface),
- 5 046 km² de surface agricole (58 % de la surface),
- moins de 1 % de zones humides.

Le département a la particularité hydrographique d'être à la limite de trois grands bassins : la Loire, le Rhône et la Seine dont le point triple se situe sur la commune de Meilly-sur-Rouvres. Le territoire est alimenté par de nombreux ruisseaux de tête de bassin et cette position lui confère une place stratégique, complexe et vulnérable.

Le contexte hydrogéologique du département est également très hétérogène : les parties s'étalant du Nord du Département aux reliefs constitutifs de la Côte et de l'Arrière Côte reposent sur un socle calcaire karstique largement pourvu de failles qui sont à l'origine de nombreuses pertes et résurgences de cours d'eau, rendant la ressource difficilement accessible. Au sud ouest, la Côte-d'Or repose sur un socle granitique imperméable qui est à l'origine de la formation d'un chevelu d'écoulements dense mais qui ne permet pas la formation d'aquifère capable de retenir l'eau. Enfin le Sud-Est du département correspond au fossé d'effondrement Bressan. Il se compose de matériaux de remplissage d'âge quaternaire et d'alluvions déposées par les principaux cours d'eau (Tille, Ouche, Vouge Dheune, Saône). Ces formations aquifères superficielles, bien que relativement productives, sont soumises à une pression anthropique forte (population, irrigation, ...).

A ce contexte hydrologique et hydrogéologique s'ajoute un climat de type océanique à tendance semi-continentale : sous ce climat les pluies sont normalement fréquentes tout au long de l'année, avec des hivers relativement froids et des étés assez chauds.

On discerne également deux zones climatiques en Côte-d'Or :

- une zone nord-ouest, la plus arrosée qui englobe le Châtillonnais et l'Auxois-Morvan et qui reçoit ainsi 10 % de précipitations en plus,
- la zone sud-est, la moins arrosée, regroupant les côtes et Arrières-Côtes et Seuil et les Plaines alluviales.

Les mesures effectuées depuis 1950 permettent de mesurer l'évolution du climat.



Figure 1 : Effet de la sécheresse sur les sols (source CD21)

Ainsi si la variation des précipitations semble dérisoire par rapport à la forte variabilité annuelle de ce paramètre, elle n'en est pas moins réelle et cohérente avec l'ensemble des changements constatés au niveau national : **la répartition des précipitations devient de plus en plus inégale et la période estivale/automnale connaît des périodes sans pluie de plus en plus longues accentuant les phénomènes de sécheresse.**

L'évolution du climat dans les trente prochaines années a été appréhendée par le biais de modélisations utilisant les outils informatiques les plus performants. Il est très probable que les températures poursuivent leur progression sur un rythme proche du rythme actuel (1950-2010 environ +1,5°C).

La conséquence immédiate de la poursuite de ce réchauffement annuel, à l'horizon 2060, est la forte augmentation du nombre de journées chaudes (+ 13 à 15 jours / an) et la diminution sensible du nombre de jours de gel (- 15 jours / an), sans disparition pour autant de ce risque.

Comme à l'échelle nationale, les tendances sur la seconde moitié du siècle sont difficiles à simuler et les efforts consentis en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre auront un effet décisif.

Les prévisions sur le changement climatique posent question quant à l'évolution des ressources et des écosystèmes.

Les conséquences de l'évolution de la température, des précipitations, de l'évaporation et de la disponibilité des eaux de surface et souterraines, sont autant de paramètres qui influent sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Au-delà de la gestion quantitative, les évolutions climatiques impacteront donc aussi les efforts déployés pour atteindre et maintenir le bon état chimique et le bon état écologique des masses d'eau.

Dans ce contexte, le Département souhaite se doter d'une nouvelle politique de l'eau, qui trouvera des déclinaisons opérationnelles. Cette stratégie, définie et élaborée en cohérence avec les outils de planification nationaux (Directive européenne Cadre sur l'Eau, ...) et territoriaux (programmes des Agences de l'Eau, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), Plan Régional Santé Environnement (PRSE), ...) sera articulée avec deux autres documents structurants des politiques départementales : le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité (SDENSB) et le volet « changement climatique » de l'Accord-Cadre pluriannuel agricole et viticole.

Cette nouvelle politique sera formalisée à travers une Stratégie Départementale de l'Eau (SDE) organisée en 3 grandes orientations :

- **Orientation 1 – Garantir un accès pérenne à l'eau pour tous**

L'objectif principal de la SDE visera à **établir un nouveau plan départemental de l'eau par l'identification des ressources revêtant un intérêt départemental** au vu des besoins des territoires, tous les usages ayant vocation à être pris en compte. Cet objectif associé à la mobilisation de ces ressources, à leur protection et aux efforts à consentir en matière de sobriété, constituera l'orientation 1 de la SDE, à savoir : garantir un accès pérenne à l'eau pour tous.

- **Orientation 2 – Préserver la qualité des milieux**

Le contexte hydrogéologique de la Côte-d'Or rappelé en introduction, ajouté aux pressions des activités humaines, rend la ressource sensible, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Le maintien, voire la reconquête, de la qualité de l'eau et des milieux, sera l'un des enjeux de la SDE, qui en constituera l'orientation 2 : préserver la qualité des milieux.

- **Orientation 3 – Partager la connaissance pour agir efficacement**

Partager la connaissance pour agir à l'échelle de chaque bassin sera également un objectif important de Stratégie Départementale de l'Eau. A ce titre le Département anime depuis près de 20 ans un réseau d'observation et de suivi des cours d'eau et des nappes d'intérêt départemental. Dans le cadre de la SDE, il vous sera proposé de mettre en place un véritable **observatoire de l'Eau**. Cet objectif constituera l'orientation 3 de la SDE : partager la connaissance pour agir efficacement.

Ces trois orientations sont déclinées en objectifs puis en actions opérationnelles (Voir Fiches action).

Cette Stratégie Départementale de l'Eau met en avant la volonté du Département d'aider les acteurs du territoire à protéger et gérer leurs ressources en eau en intégrant toutes les contraintes environnementales, économiques et sociétales du territoire.

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE L'EAU 2019-2024

« De l'eau, pour tous, durablement et préservée »

ORIENTATION 1 Garantir un accès perenne à l'eau pour tous

Objectif 1 : Élaborer un nouveau Plan Départemental de l'eau

Identifier et caractériser les ressources d'intérêt départemental (action 1.1.1)



Mobiliser les ressources d'intérêt départemental (action 1.1.2)



Garantir la protection des ressources en eau existantes (action 1.1.3)

Objectif prioritaire

Objectif 2 : Promouvoir une plus grande sobriété des usages de l'eau

Développer l'exemplarité du Département (action 1.2.1)



Favoriser les économies d'eau par des alternatives innovantes (action 1.2.2)



ORIENTATION 2 Préserver la qualité des milieux

Objectif 1 : Reconquérir et préserver la qualité des eaux

Accompagner les collectivités pour une meilleure gestion de leur patrimoine (action 2.1.1)

Participer aux politiques de bassins (action 2.1.2)

Diminuer les pollutions pour préserver les milieux (action 2.1.3)



Objectif 2 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Soutenir les actions de restauration des trames bleues (action 2.2.1)



Sauvegarder les zones humides (action 2.2.2)



ORIENTATION 3 Partager la connaissance pour agir efficacement

Objectif 1 : Connaître la ressource en eau

Poursuivre le suivi qualitatif et quantitatif de la ressource pour optimiser l'action départementale (action 3.1.1)

Participer et contribuer à des projets innovants dans le domaine de l'eau (action 3.1.2)



Objectif 2 : Diffuser et partager le savoir

Développer un observatoire de l'eau (action 3.2.1)



Valoriser et promouvoir la politique de l'eau (action 3.2.2)



Action spécifique en faveur de l'adaptation au changement climatique



Action intégrée dans l'accord cadre 2020-2025 avec la Chambre d'agriculture de la Côte-d'Or



Action intégrée dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la biodiversité



Action à visée pédagogique



Action innovante

ORIENTATION

1

**Garantir un accès
pérenne à l'eau pour
tous**

Orientation 1 – Garantir un accès pérenne à l'eau pour tous

L'ensemble des ressources en eau superficielles et souterraines joue un rôle essentiel pour l'alimentation des populations et le développement des activités humaines. La figure 1 ci-après présente la répartition de la population avec, en regard, le nombre de captages d'alimentation en eau potable. Cette représentation met en exergue les secteurs, présentant un ratio captage/population élevé, résultat d'un habitat très dispersé non interconnecté.

Sur le plan quantitatif, la répartition territoriale des prélèvements s'est faite en fonction des besoins et non de la disponibilité des ressources créant ainsi des zones de tension ou les besoins dépassent à l'étiage la disponibilité des ressources (conflits d'usage). Cette représentation montre l'adéquation entre les secteurs urbanisés densément peuplés et les secteurs en tension classé en Zone de Répartition des Eaux (bassin de l'Ouche, de la Vouge et de la Tille).

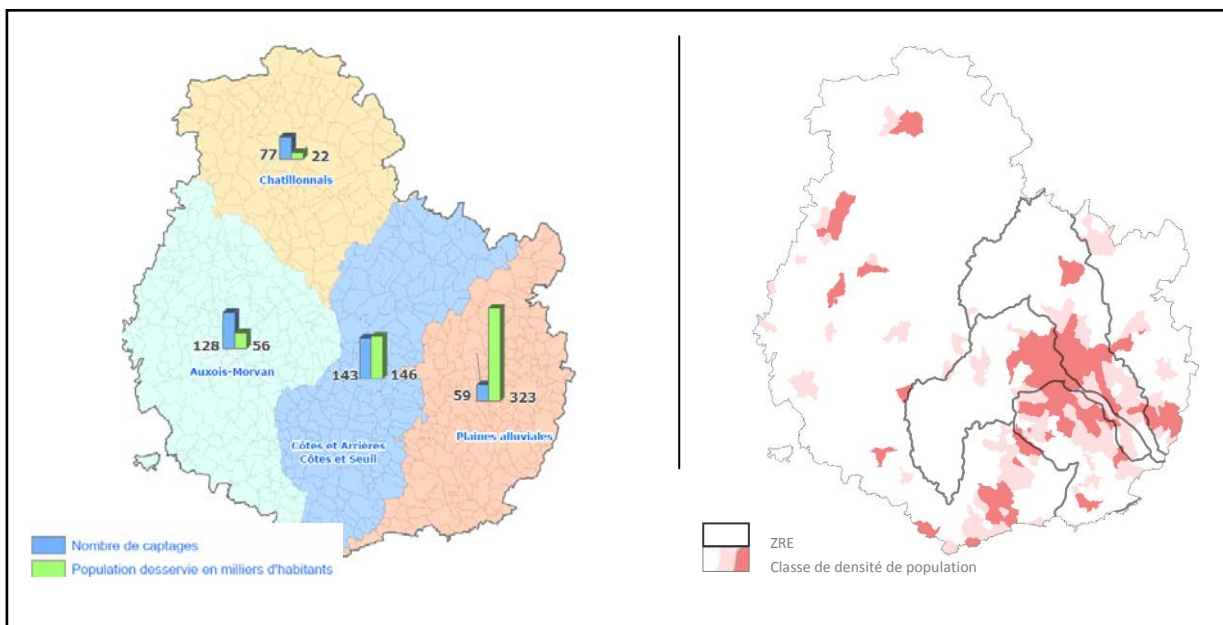


Figure 2 : A gauche, répartition de population/captage d'eau potable par territoire, à droite répartition de la densité de population et des ZRE

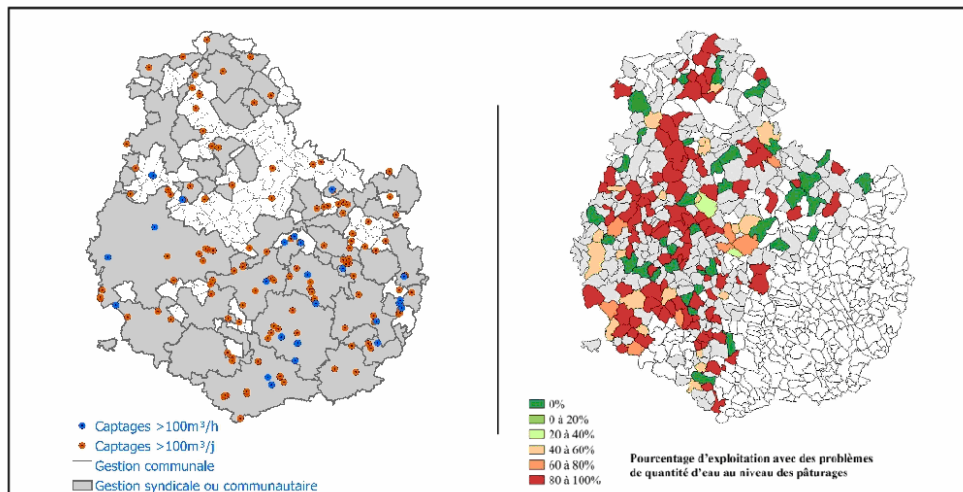


Figure 3 : à gauche, localisation des captages structurants, à droite localisation des communes rencontrant des difficultés pour l'alimentation du bétail (source Enquête 2018 de la Chambre d'Agriculture)

Sur le plan qualitatif on constate un état dégradé des ressources en eau superficielles et souterraines, témoin de la forte vulnérabilité intrinsèque de nos territoires. En Côte-d'Or, 408 captages sont exploités (données 2019) pour desservir l'ensemble des structures distributrices d'eau. Parmi ces captages, 124 bénéficient de procédure de reconquête de la qualité (études, travaux, protection) et 28 captages sont fléchés comme particulièrement sensibles et font l'objet d'une intervention priorisée des services de l'Etat (22 captages SDAGE et 6 captages Grenelle). Pour préserver ces ressources fragiles, il convient de conduire une politique de protection à long terme. Cet objectif essentiel nécessite des actions de lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles concertées avec l'ensemble des acteurs de nos territoires.

Cette orientation s'articule autour de objectifs majeures dont les actions qui en découlent s'inscrivent pleinement aux outils de planification des Agences de l'eau.

On retrouvera ainsi, pour chacun des bassins, une convergence de l'orientation 1 de la SDE avec :

- le SDAGE Rhône Méditerranée Corse (RMC) et son orientation 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir du SDAGE Rhône Méditerranée Corse,
- le SDAGE Seine Normandie (SN) et ses défis 5 – Protéger les captages d'eau pour alimentation en eau potable actuelle et future et 7 – Gestion de la rareté de la ressource en eau,
- le SDAGE Loire Bretagne (LB) et ses orientations 6 – Protéger la santé en protégeant la ressource en eau et 7 – Maîtriser les prélèvements en eau du SDAGE Loire Bretagne.

Objectif 1 – Elaborer un nouveau plan départemental de l'eau

Pour faire face à ces inégalités de territoire, le Département adopté dès 2009 d'un Plan Départemental de l'Eau (PDE). Ce 1^{er} PDE a fixé un programme de travaux ambitieux pour garantir l'accès à l'eau pour tous en Côte-d'Or. Basé sur l'analyse des schémas sectoriels réalisés au début des années 2000, il comportait une identification et une priorisation des actions à réaliser et s'accompagnait d'un dispositif de soutien financier important pour la mise en œuvre des projets de territoires.

En dix ans, de nombreuses actions ont été réalisées et plusieurs opérations complémentaires ont été menées par les collectivités et accompagnées par le Département. Sept opérations d'envergure pour la mobilisation de ressources, la création ou l'extension d'infrastructures liées à la production d'eau potable et l'interconnexion de réseaux, pour un montant cumulé d'investissement de 13M€, ont ainsi été soutenues par le Département à hauteur de 4,7M€.

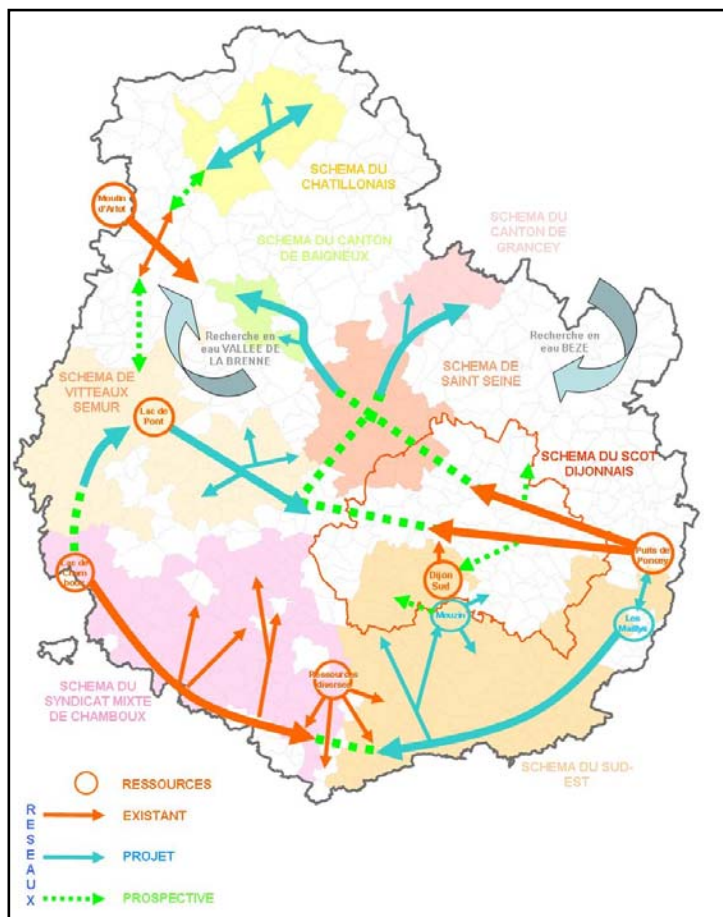


Figure 4: Schéma des projets d'aménagement du PDE de 2009

du département, permettra de pérenniser l'alimentation en eau potable des Côte-d'Oriens et préserver ces ressources pour les générations futures.

Afin de poursuivre l'action initiée en 2009, et pour mieux appréhender les enjeux de demain (changement climatique, mutation agricole, évolutions démographiques, ...), il est nécessaire de poser les jalons d'un nouveau PDE partagé et concerté avec l'ensemble des acteurs du territoire.

La recrudescence des épisodes de sécheresse, ainsi que la raréfaction des ressources qualitativement satisfaisantes, placent la gestion de l'eau potable au cœur des solidarités départementales.

La connaissance de la structuration des ressources disponibles et de leur qualité reste la base de toutes actions et permet de mieux appréhender l'impact de ces dernières (Action 1.1.1).

Assurer une gestion intégrée des ressources en eau souterraines, qui constituent l'une des richesses naturelles

La première démarche visera à identifier les ressources d'intérêt départemental. Ce travail sera couplé au recensement des besoins des territoires. Tous les usages de l'eau seront pris en compte. Il sera ensuite évalué un niveau de prégnance des enjeux de l'eau pour chaque territoire au vu du diagnostic initial, en croisant le potentiel des ressources et les besoins des secteurs concernés (Action 1.1.2).

C'est dans la mise en œuvre de ce plan départemental que se révélera le caractère volontariste de l'action du Département dans le domaine de l'eau. Pour chaque ressource reconnue d'intérêt départemental, une zone d'influence, respectant le contour des collectivités compétentes en matière d'eau, sera définie. Le Conseil Départemental portera alors les actions nécessaires à la mobilisation de ces ressources et à leur acheminement vers les ouvrages de tête des infrastructures existantes. Le Département veillera ainsi à ce que la solidarité territoriale, qui est au cœur de ses compétences, joue également dans la répartition des ressources en eau qui seront mobilisées.

Protéger les nappes d'eau souterraines afin de pérenniser l'alimentation en eau potable des Côte-d'Oriens et préserver cette ressource pour les générations futures, sera l'une des priorités de la SDE. Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or mobilisera ses partenaires pour tendre collectivement vers une gestion intégrée des ressources, une optimisation de la production et une diversification des points de prélèvement.

Deux ressources peuvent à l'évidence d'ores et déjà être qualifiées de ressources d'intérêt départemental au vu des réflexions engagées dans le cadre du précédent Plan Départemental de l'Eau. Ces deux ressources sont, de plus, l'objet de forts enjeux liés à l'alimentation en eau. Il s'agit des ressources constituées par :

- le réservoir de Grosbois-en-Montagne,
- la « boucle des Maillys ».

Dans le cadre de la SDE, il vous sera proposé d'engager rapidement les démarches liées à la reconnaissance de l'intérêt départemental de la ressource de Grosbois-en-Montagne et d'expérimenter le process de mobilisation de ces deux ressources par un portage du Département.



Figure 5 : Réservoir de Grosbois-en-Montagne
(source CD21)



Figure 6 : Boucle des Maillys (source CD21)

Cette intervention s'inscrira dans une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs (Communautés de Communes, Agences de l'eau, syndicats...) afin de définir, à l'instar des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), une approche globale et co-construite et un engagement de l'ensemble des usagers concernés (eau potable, agriculture, biodiversité aquatique, énergie, pêches, usages récréatifs, etc.).

Le Département en tant qu'acteur volontariste sur la thématique de l'eau sera un acteur proactif sur les secteurs à enjeux qu'il aura définis en concertation. Il portera et accompagnera ainsi des opérations sur les ressources d'intérêt départemental en aidant les infrastructures nécessaires à leur mobilisation selon les mêmes modalités apparentées aux contrats cap 100% Côte-d'Or. Il mènera à terme les procédures d'instauration des périmètres de protection engagés. En dehors des secteurs reconnus comme d'intérêt départemental, les territoires continueront d'être accompagnés par la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MiCA) et l'Agence Technique Départementale (ATD 21) et pourront bénéficier à ce titre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage complète du diagnostic à la réception des travaux, pour leur réseau d'eau potable notamment.

Pour garantir la protection des ressources en eau existantes et préserver les captages d'alimentation en eau potable, le Département a constitué, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche Comté, une cellule d'appui aux collectivités pour les accompagner dans leurs démarches réglementaires et volontaristes.

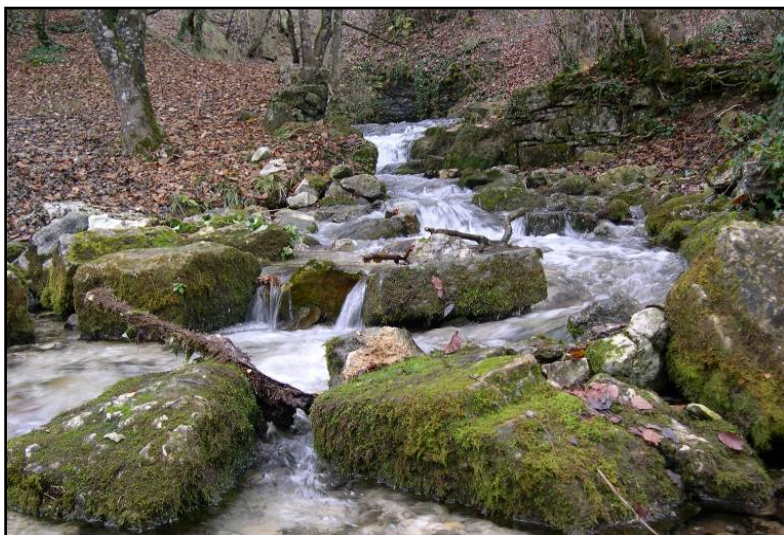
Ainsi, le Département accompagne chaque année plusieurs dizaines de collectivités en leur fournissant un soutien technique et financier aux opérations d'instauration de périmètres de protection et de reconquête de la qualité (Action 1.1.3).

Le Département compte poursuivre ses efforts pour améliorer la gestion de la ressource en eau et inciter ses partenaires à assurer une gestion intégrée des ressources, une optimisation de la production et une diversification des points de prélèvement.

Objectif 2 – Promouvoir une plus grande sobriété des usages de l'eau

Les tensions quantitatives liées à la sécheresse et la rareté de l'eau vont aller en augmentant, en raison d'un accroissement des besoins en eau dans un contexte de changement climatique. La vulnérabilité des ressources en Côte-d'Or est connue. Il appartient donc aux acteurs de l'eau de poursuivre les actions déjà mises en œuvre, de contrôler leurs impacts et d'anticiper dès à présent les conséquences du changement climatique par une plus grande sobriété des usages de l'eau.

Dans ce cadre, le Département souhaite encourager les collectivités territoriales ayant compétence en eau potable à porter des réflexions en faveur de l'amélioration de la gestion des ressources en eau, et ainsi induire à l'échelle du département une réduction de consommations (sobriété de consommation et mise en œuvre de solutions alternatives innovantes).



Au-delà des usages agricoles, le stockage de l'eau est une nécessité pour la préservation d'une ressource vitale pour la consommation humaine mais aussi pour la sauvegarde de la biodiversité. Adossé à une recherche de sobriété pour l'ensemble des usages de l'eau, le stockage de l'eau lors des périodes d'abondance est une alternative pertinente pour réduire les prélèvements lors des épisodes de sécheresse.

Figure 7 : Source de la Coquille (source CD21)

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or aidera les collectivités et les exploitations agricoles à la création de dispositifs de stockage de l'eau, alimenté par des eaux de ruissellement (pluie, cours d'eau) dans le but de réduire les prélèvements en période d'étiage (Action 1.2.2).

Le Département s'efforcera également de faire preuve d'exemplarité en travaillant à la réduction de ses consommations d'eau (Action 1.2.1).

ORIENTATION

2

Préserver la qualité des milieux

Orientation 2 – Préserver la qualité des milieux

Un grand nombre d'actions, dont les résultats sont aujourd'hui quantifiables notamment sur les eaux superficielles, ont été menées sur les 20 dernières années. Ainsi les pollutions dues aux rejets domestiques ont diminué grâce en particulier à l'amélioration des systèmes d'assainissement collectif.

La DCE et les SDAGE fixent des objectifs de bon état avec des dates butoirs dérogatoires à 2021 et 2027. Cela impose de poursuivre les efforts entrepris aussi bien sur le volet curatif que préventif pour réduire les pollutions et retrouver des milieux fonctionnels.

En Côte-d'Or, 66 % des masses d'eau superficielles font l'objet d'une dérogation pour l'atteinte du bon état écologique en 2021 ou 2027 et 43 % des masses d'eau souterraines font l'objet d'une dérogation concernant l'atteinte de l'objectif de bon état chimique. Ces dérogations caractérisent l'existence de fortes pressions.



Figure 8 : Cours d'eau (source CD21)

Les pressions principales sur les eaux superficielles et souterraines concernent :

- l'altération de la morphologie, de l'hydrologie et de la continuité écologique ;
- les pollutions diffuses d'origine agricole ;
- les pollutions ponctuelles liées aux rejets urbains, au dysfonctionnement des réseaux en temps de pluie, à une gestion non suffisante des eaux pluviales, et de façon localisée aux rejets industriels de substances dangereuses.

L'ensemble des actions de l'orientation 2 de la SDE sont en accord avec :

- le SDAGE RMC et ses orientations 4 « Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau », 5 « Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé » et 6 « Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides »,

- le SDAGE SN et ses défis 1 « Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluant classiques », 2 « Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques », 3 « Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants », 6 « Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides et le levier » et du levier 2 du défi 8 « Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis »,

- le SDAGE LB et ses orientations 1 « Repenser les aménagements de cours d'eau », 2 « Réduire la pollution par les nitrates », 3 « Réduire la pollution organique et bactériologique », 4 « Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides », 8 « Préserver les zones humides », 9 « Préserver la biodiversité aquatique » et 12 « Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques ».

Objectif 1 – Reconquérir et préserver la qualité des eaux

Les opérations de réhabilitation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement continueront d'être accompagnées techniquement par le Conseil Départemental au travers de la Mission Conseil et Assistance aux collectivités (MICA) et demain de l'Agence Technique Départementale (ATD).

Depuis 2012, la MICA apporte aux Communes et leurs groupements des conseils au démarrage de leurs projets (bâtiment, voirie, réseaux humides), des conseils administratifs et juridiques ainsi qu'une assistance à la gestion de leurs stations d'épuration. Avec la création de l'ATD, les collectivités adhérentes bénéficieront désormais d'un soutien technique jusqu'à la livraison des ouvrages (Action 2.1.1).

L'ATD les accompagnera en assistance à maîtrise d'ouvrage, en les aidants à la conduite de leur projet comprenant : l'établissement du diagnostic, l'élaboration du programme d'opération, la recherche de subventions, l'aide à la désignation d'un maître d'œuvre, l'accompagnement lors des études et des travaux jusqu'à réception et la mise en service des ouvrages.

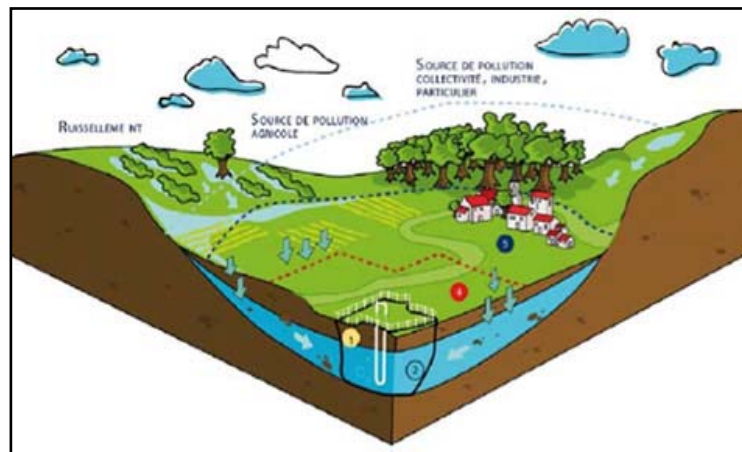


Figure 9 - Grand cycle de l'eau (Source Agence de l'eau)

Cet accompagnement des collectivités est d'autant plus prégnant dans un contexte où elles sont confrontées à de profondes mutations tant institutionnelles (transferts de compétences), que réglementaires et financières. Il permettra aux collectivités adhérentes de bénéficier d'une assistance pour une meilleure gestion de leurs ressources.

Parallèlement à cette assistance technique, le Département maintiendra son soutien financier aux études et réflexions visant la gestion des réseaux d'eau potable et des ouvrages d'assainissement collectif pour maintenir l'effort de réduction des prélèvements et des pollutions (Action 2.1.2).

Depuis les années 90, le Département oriente sa politique dans le suivi et les actions de préservation et d'amélioration des milieux aquatiques et est représenté par des élus et les services dans les différents comités de pilotage des syndicats de rivières.

Aujourd'hui il poursuit son action sur le territoire et tisse des liens avec l'ensemble des acteurs afin d'apporter une vision globale et cohérente aux documents de planification et ainsi assurer une solidarité territoriale pour la gestion des milieux aquatiques (Action 2.1.2).

L'utilisation de produits phytosanitaires pour la protection de la vigne et des cultures et l'entretien du sol représente également une source de pollution des eaux souterraines et superficielles. Il en est de même pour les effluents d'élevage. L'accord cadre agricole et viticole entre le Département et la Chambre d'agriculture intègre des actions visant à diminuer les pollutions agricoles par le développement des aires de lavages et la modernisation des bâtiments d'élevage (Action 2.1.3).

Objectif 2 – Préserver et restaurer les milieux aquatiques

La situation en tête de trois bassins-versants hydrographiques, les caractéristiques hydrogéologiques et les pressions liées aux activités humaines rendent la ressource sensible tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Le réseau d'eaux superficielles représente un linéaire important de rivières, de nombreux canaux navigables alimentés par des barrages d'envergure, et de multiples retenues qui constituent une véritable richesse patrimoniale d'intérêt culturel, sociologique, historique et économique fondamentale inspirant l'ensemble des activités humaines.

Le bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, visé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), intègre la notion de continuité écologique (libre circulation des espèces et bon transport naturel des sédiments).

Une continuité écologique fonctionnelle est un atout dans l'adaptation au changement climatique, car elle permet l'augmentation de la quantité d'eau stockée, la diminution du réchauffement estival de l'eau, et une moindre destruction de l'habitat rivulaire.

Dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces naturels Sensibles et de la Biodiversité (SDENSB) adopté le 26 mars 2018, le Département peut soutenir des actions visant à la préservation de la continuité écologique (trame bleue) et à l'aménagement des cours d'eau (hydromorphologie) (Action 2.2.1).

Le Département s'investit aussi en maîtrise d'ouvrage propre pour garantir la continuité écologique au droit de ses ouvrages d'art.

En complément la restauration de la fonctionnalité des zones humides stratégiques doit permettre de réduire l'impact des pressions anthropiques trop prégnantes.

Les zones humides en bord de rivière jouent un rôle majeur sur la qualité des eaux de surfaces et souterraines. Elles assurent un rôle majeur dans l'expansion naturelle des crues quand elles sont préservées (connexion avec le lit mineur). Leur préservation et restauration permet de réduire l'impact de l'onde de crue. La restauration de ces zones humides passe par la sensibilisation des élus et des collectivités et leur accompagnement technique et financier dans cette démarche (acquisition, restauration, préservation - Action 2.2.2).

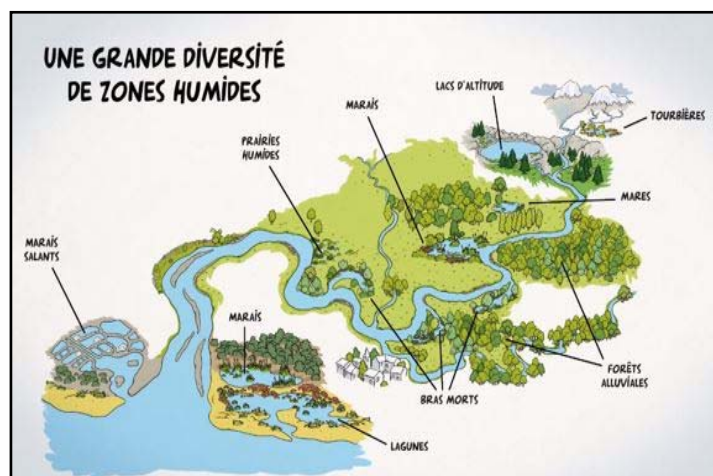


Figure 10 - Définition des zones humides (Source Agence de l'eau)

ORIENTATION

3

**Partager la
connaissance pour
agir efficacement**

Orientation 3 – Partager la connaissance pour agir efficacement



Figure11 - Cours d'eau (Source Agence de l'Eau)

La connaissance et la communication sont essentielles pour encourager l'émergence d'actions et de comportements plus respectueux pour une protection intégrée de la ressource en eau de la part de tous les acteurs. En effet, mieux comprendre les impacts de la pollution, les pressions liées aux prélèvements d'eau et la dégradation physique des cours d'eau, permet d'aider les maîtres d'ouvrage à agir efficacement et évaluer et orienter les politiques d'intervention pour atteindre le bon état des eaux.

Le Département s'est notamment associé au projet HYCCARE pour contribuer à la réalisation d'un programme pluriannuel de recherche-action mettant à disposition des décideurs locaux des outils de prise en compte du risque lié aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau.



Des suivis pérennes, des expérimentations innovantes et une communication efficace font partie des clés qui nous permettent de nous adapter au changement climatique.

L'ensemble des actions de l'orientation 3 de la SDE est en accord avec :

- le SDAGE RMC et son action de sensibilisation aux enjeux de l'eau et d'éducation à l'environnement,
- le SDAGE SN et son levier 1 – Acquérir et partager la connaissance pour relever les défis du SDAGE Seine Normandie,
- le SDAGE LB et ses orientations 5A – Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances et 14 – Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Objectif 1 – Connaître la ressource en eau

Le Département anime depuis 2000 un réseau d'observation et de suivi des cours d'eau et des nappes d'intérêt départemental. Ses points de mesures sont distincts des réseaux de contrôle réglementaire de l'Agence et de l'État. La complémentarité de ces réseaux permet d'avoir un maillage fin du territoire et constitue un atout pour le territoire.

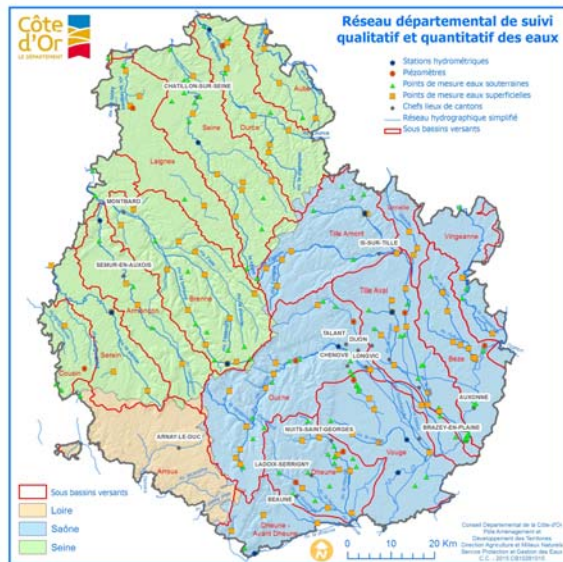


Figure 12 - Carte du réseau de mesure CD21

Ainsi, le réseau départemental est constitué de 86 stations « eaux superficielles » et de 82 stations « eaux souterraines » bénéficiant d'un suivi qualitatif, et de 13 stations « eaux superficielles » et 21 stations « eaux souterraines » bénéficiant quant à elles d'un suivi quantitatif. Le suivi qualitatif permet d'évaluer le bon état des eaux vis-à-vis des paramètres nitrates, pesticides, médicaments,... et le suivi quantitatif permet d'évaluer les niveaux des nappes et le débit des cours d'eau. Les prélèvements ou les mesures sont soit réalisés en régie soit confiés à des prestataires. Les analyses sont en grande partie réalisées par le Laboratoire Départemental, les autres étant confiées à des organismes privés. Les résultats de ce suivi alimentant la base de données préalables à la construction des documents de planification du territoire (contrat de rivières, contrat de nappe) ou contribuent à diverses études et bilans (Action 3.1.1).

La connaissance, la recherche et l'expérimentation étant les clefs des solutions de demain, le Département soutiendra l'innovation sur les territoires (Etude volume prélevable Ouche, Vouge et Tille ; Etude prospective des potentialités de la ressource en eau de la Brenne, Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais ...).

D'autres partenariats avec le monde de la recherche seront mis en œuvre pour l'émergence de projets innovants répondant aux enjeux de la ressource en eau. Le Département pourra soutenir financièrement les projets conciliant les enjeux prioritaires de la SDE (impacts liés au changement climatique, développement d'approche innovante), contribuera au développement d'outils et de méthodes en appui aux politiques publiques (Action 3.1.2).

Objectif 2 – Diffuser et partager le savoir

L'atteinte des objectifs de bon état des milieux aquatiques et des ressources en eau nécessite d'assurer une gestion globale à l'échelle des bassins versants en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mobilisation du plus grand nombre et l'évolution des comportements individuels et collectifs sont ainsi essentiels pour faciliter et appuyer les actions des collectivités locales en faveur de l'intérêt général.

La DCE énonce des principes d'information, de consultation et de participation du public comme clés du succès. Adossée à la Constitution française, la Charte de l'environnement proclame également en son article 7 « *Toute personne a le droit (...) d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* ».

Le futur Observatoire de l'Eau a vocation à recueillir, centraliser et mettre à disposition les données sur l'eau issues notamment du réseau de suivi qualité et quantité des eaux souterraines et superficielles. Cet outil permettra de diffuser des études ponctuelles ou thématiques ainsi que des valorisations territoriales ou des vulgarisations de données (Action 3.2.1).

Les actions de communication et de sensibilisation ont pour vocation de porter à connaissance les enjeux liés à l'eau et de permettre leur appropriation par les citoyens. Des actions de sensibilisation ciblées pour les élus ou le grand public rendront visibles et compréhensibles les actions menées, mettront en avant les efforts réalisés et valoriseront les impacts positifs observés sur la ressource (Action 3.2.2).

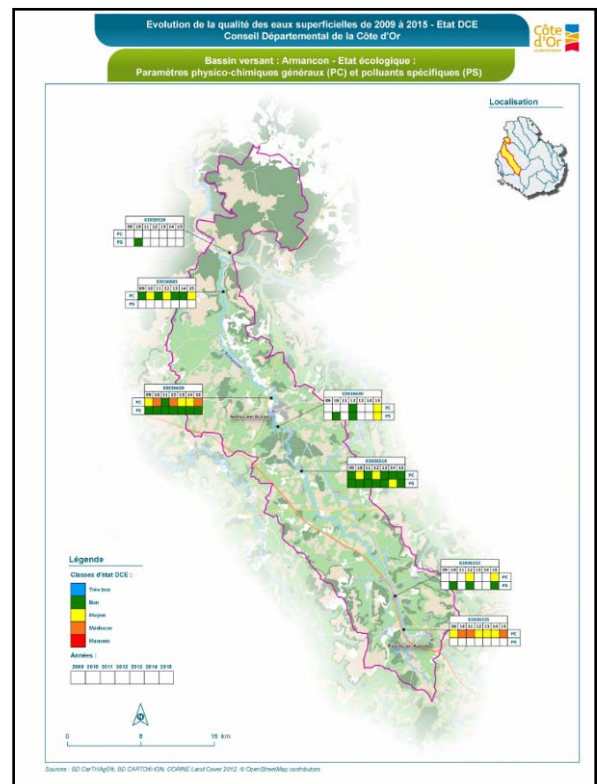


Figure 13 - Carte d'évaluation de l'état des eaux du bassin de l'Armançon

L'adaptation et l'atténuation s'appuient toutes deux sur des institutions solides, une gouvernance rationnelle, l'innovation, l'investissement dans des technologies et une infrastructure respectueuses de l'environnement, des moyens de subsistance durable et des comportements et modes de vie appropriés (Source Rapport de synthèse du GIEC – année 2014).

Le Département a ainsi décliné sa stratégie départementale en actions opérationnelles cohérentes qui tiennent compte des recommandations des experts pour répondre en Côte-d'Or aux enjeux de l'eau, aujourd'hui et demain.

FICHES ACTION

Fiche

Action 1.1.1

ORIENTATION 1

Garantir un accès
pérenne à l'eau pour
tous

Objectif :
**Elaborer un nouveau Plan
Départemental de l'Eau**

Nature de l'action	✓	Portage
		Coordination
		Soutien technique
		Soutien financier

Action	Identifier et caractériser les ressources d'intérêt départemental
Contexte	<p>Le 1^{er} Plan Départemental de l'Eau (PDE), adopté en 2009, a fixé un programme de travaux ambitieux pour garantir l'accès à l'eau pour tous en Côte d'Or. En dix ans, de nombreuses actions ont été réalisées et plusieurs opérations complémentaires ont été menées par les collectivités et le Département.</p> <p>La recrudescence des épisodes de sécheresse, ainsi que la raréfaction des ressources qualitativement satisfaisantes, placent la gestion de l'eau potable au cœur des solidarités départementales. Après s'être doté en 2018 d'une Stratégie Départementale d'Adaptation au Changement Climatique (SDACC), le Département ambitionne de dresser un bilan des actions du précédent PDE et de définir une nouvelle politique de l'eau pour faire face aux enjeux de demain.</p>
Territorialisation	Aucune
Cibles	Ensemble des acteurs et usagers de l'eau
Calendrier	2020 - 2021

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Le Département procédera au bilan technique des opérations réalisées au cours des dix dernières années et à l'actualisation des données quantitatives et qualitatives pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un bilan du PDE 2009 et des schémas sectoriels d'alimentation en eau potable, - identifier les besoins des différents usages (quantité, qualité, niveau de prégnance ...). <p>De plus, en cohérence avec la SDACC et les outils de planification des Agences de l'eau, une démarche visant à identifier et caractériser les ressources d'intérêt départemental sera portée par le Département. A l'instar des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), une approche globale co-construite avec l'engagement de l'ensemble des usagers concernés sera menée.</p> <p>La confrontation de la répartition territoriale des ressources d'intérêt départemental avec celle des besoins permettra de mesurer l'importance des enjeux liés à l'eau par secteur.</p>
<p>Moyens</p>	<p>Enveloppe financière : 50 000€ Recettes estimées : 25 000€</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Avancement des études Identification des ressources d'intérêt départemental Identification des besoins</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Collectivités territoriales ayant compétence en eau potable, Agences de l'eau, Préfecture de Côte d'Or, Direction Départementale des Territoires (DDT), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Agence Régionale de Santé (ARS), Voies Navigables de France (VNF), Chambre d'Agriculture</p>

Fiche

Action 1.1.2

ORIENTATION 1

Garantir un accès
pérenne à l'eau pour
tous

Objectif

Elaborer un nouveau Plan Départemental de l'Eau

Nature de l'action	✓	Portage
		Coordination
		Soutien technique
	✓	Soutien financier

Action	Mobiliser les ressources d'intérêt départemental
Contexte	<p>Le 1^{er} Plan Départemental de l'Eau (PDE), adopté en 2009, a fixé un programme de travaux ambitieux pour garantir l'accès à l'eau pour tous en Côte d'Or. En dix ans, de nombreuses actions ont été réalisées et plusieurs opérations complémentaires ont été menées par les collectivités et le Département.</p> <p>La recrudescence des épisodes de sécheresse, ainsi que la raréfaction des ressources qualitativement satisfaisantes, placent la gestion de l'eau potable au cœur des solidarités départementales. Après s'être doté en 2018 d'une Stratégie Départementale d'Adaptation au Changement Climatique (SDACC), le Département ambitionne de dresser un bilan des actions du précédent PDE et de définir une nouvelle politique de l'eau pour faire face aux enjeux de demain.</p> <p>L'évolution du climat affecte l'ensemble des ressources en eau de notre Département. En tête de trois grands bassins hydrographiques, notre territoire présente la spécificité de ne pas disposer d'aquifère à forte inertie ou grande réserve.</p> <p>C'est pourquoi, le Département compte poursuivre ses efforts pour améliorer la gestion de la ressource en eau et inciter ses partenaires à assurer une gestion intégrée des ressources, une optimisation de la production et une diversification des points de prélèvement.</p>
Territorialisation	Secteurs à enjeu définis dans le nouveau PDE (action 1.1.1)
Cibles	Ensemble des acteurs et usagers de l'eau
Calendrier	2020 - 2024

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Aider les collectivités à disposer d'une ressource en eau potable pérenne en portant les opérations de mobilisation des ressources d'intérêt départemental et des interconnexions identifiées et définies dans le cadre du nouveau PDE (action 1.1.1). Le Département portera l'élaboration des projets de mobilisation des ressources d'intérêt départemental par territoire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration des avant-projets et projets de secteur, - la coordination et la mise en place de la gouvernance de chaque secteur, - le cofinancement des projets sectoriels. <p>Le Département portera notamment l'expérimentation du process de mobilisation de deux ressources d'intérêt départemental d'ores et déjà identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réservoir de Grosbois-en-Montagne (contexte et enjeux : carence et sécurisation), - la "boucle des Mailllys" (contexte et enjeux : Zone de Répartition des Eaux et frein au développement des territoires)
<p>Moyens</p>	<p>Financement à hauteur de 20% à 50% selon les modalités définies au guide des aides départementales (fiche « Alimentation en eau potable : Plan départemental de l'eau »)</p> <p>Enveloppe financière : 5 000 000€</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre de projets accompagnés</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Collectivités ayant compétence en eau potable, Agences de l'eau, Préfecture de Côte d'Or, Direction Départementale des Territoires (DDT), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Agence Régionale de Santé (ARS), Voies Navigables de France (VNF), Chambre d'Agriculture</p>

Fiche

Action 1.1.3

ORIENTATION 1

Garantir un accès pérenne à l'eau pour tous

Objectif
Elaborer un nouveau Plan départemental de l'Eau

Nature de l'action	✓	Portage
	✓	Coordination
	✓	Soutien technique
	✓	Soutien financier

Action	Garantir la protection des ressources en eau existantes
Contexte	<p>Le département de la Côte d'Or compte plus de 400 captages d'alimentation en eau potable exploités pour l'alimentation de plus de 200 unités de distribution.</p> <p>Au cours des dernières décennies, près d'une centaine de captages ont dû être abandonnés suite à une dégradation de la qualité des eaux ou d'une baisse de productivité de l'aquifère exploité.</p> <p>Dès la fin des années 90, le Département s'est préoccupé de ce phénomène et a œuvré à la préservation des ressources en eau.</p> <p>Ainsi en 2008 est créée, en partenariat avec la Préfecture de Côte d'Or et les Agences de l'eau, une cellule d'appui destinée à accompagner et conduire des démarches de protection réglementaire des captages et de reconquête volontariste de la qualité des eaux.</p> <p>Cette structure, soutenue financièrement par l'Agence Régionale de Santé, au titre du Plan Régional Santé Environnement, et les Agences de l'eau, permet une coordination des actions, une animation du territoire et une expertise technique dédiée aux collectivités territoriales ayant compétence en eau potable. Au travers de cette structure, le Département intervient selon plusieurs modes pour mener à terme les procédures d'instauration des périmètres de protection engagées et les études de caractérisation des bassins d'alimentation (reconquête de la qualité des eaux). En près de vingt ans le Département a conduit plus d'une centaine de procédures et apporté un soutien financier à une trentaine de démarches.</p>
Territorialisation	Aucune
Cibles	Collectivités territoriales ayant compétence en eau potable

Calendrier	2020 - 2024
Descriptif de l'action	<p>La cellule d'appui à la protection des captages assure les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une expertise technique pour l'analyse du fonctionnement des aquifères et pour la prospection de nouvelles ressources, - Accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches réglementaires de déclaration d'utilité publique et d'instauration des périmètres de protection, - Accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches volontaires pour la caractérisation des aires d'alimentation de captage et la définition de plan d'action agricole, - Animer une cellule d'appui pour sensibiliser et promouvoir les actions de préservation des ressources en eau, - Coordonner, à l'échelle du territoire, l'action en faveur de la préservation des ressources en eau au travers d'un partenariat technique avec les Agences de l'eau et l'Agence Régionale de Santé, <p>Au travers de cette structure, le Département œuvre auprès des collectivités pour mener à terme les procédures de protection réglementaire des captages selon plusieurs modes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur demande de la collectivité, se substituer à elle au travers d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Le Département assure l'organisation et la planification des démarches et perçoit les aides de l'Agence de l'eau au titre de la collectivité délégante ①, - soutenir financièrement les porteurs de projet pour la réalisation de la procédure de DUP ②, - soutenir financièrement les porteurs de projet pour la réalisation de travaux prescrit par l'arrêté de DUP suite à la publication de celui-ci ②.
Moyens	<p>① Enveloppe financière : 300 000€ Recettes estimées : 100 000€</p> <p>② Financement à hauteur de 30% selon les modalités définies au guide des aides départementales (fiche « Alimentation en eau potable : Déclarer d'utilité publique et instaurer les périmètres de protection des captages ») Enveloppe financière : 200 000€</p>
Indicateurs	<p>Nombre de collectivités accompagnées ①② Nombre de démarches accompagnées ①②</p>
Partenaires	Agences de l'eau, Agence Régionale de Santé (ARS), Chambre d'Agriculture

Fiche

Action 1.2.1

ORIENTATION 1

Garantir un accès
pérenne à l'eau pour
tous

Objectif
**Promouvoir une plus grande
sobriété des usages de l'eau**

Nature de l'action	✓	Portage
		Coordination
		Soutien technique
		Soutien financier

Action	Développer l'exemplarité du Département
Contexte	<p>Depuis maintenant plusieurs années, le Département intègre dans ses réflexions en faveur de l'aménagement du territoire une composante liée à l'adaptation au changement climatique. Ainsi le Département s'est doté d'un Plan Climat Energie Territorial et a multiplié les actions pour réduire les pressions sur les ressources en eau et les milieux aquatiques.</p> <p>Suite à l'adoption de la Stratégie Départemental d'Adaptation au Changement Climatique (SDACC), la sobriété et l'innovation en matière d'exploitation des ressources en eau ont été mises en avant.</p> <p>Dans un souci d'exemplarité, le Département s'engage à conduire pour ses usages une démarche responsable pour une gestion intégrée de ses ressources.</p>
Territorialisation	Aucune
Cibles	L'ensemble des services départementaux
Calendrier	2020 - 2021

Descriptif de l'action	<p>Le Département procédera, avec l'appui de sociétés spécialisées, à un diagnostic des consommations et des usages de la ressource en eau potable sur l'ensemble des sites départementaux.</p> <p>Une réflexion, à l'échelle de l'institution, sera conduite pour définir une programmation des mesures à mettre en œuvre afin de réduire l'utilisation d'eau potable, favoriser la recharge (désimperméabilisation des sols ...) et reporter, lorsque cela est possible, la mobilisation d'eau potable sur des ressources alternatives (eau de pluie ...).</p> <p>Cette programmation pourra comprendre outre les aménagements en faveur d'une plus grande sobriété, l'expérimentation de technique de substitution innovante et la mobilisation d'outils de communication et de sensibilisation à destination des agents du Département.</p>
Moyens	<p>Enveloppe financière : 40 000€ Recettes estimées : 10 000€</p>
Indicateurs	<p>Evolution des volumes d'eau potable consommés Economies financières réalisées</p>
Partenaires	<p>L'ensemble des services du Département, Agence de l'eau, Préfecture de Côte d'Or, Direction Départementale des Territoires (DDT), Agence Régionale de Santé (ARS)</p>

Fiche

Action 1.2.2

ORIENTATION 1

Garantir un accès
pérenne à l'eau pour
tous

Objectif
Promouvoir une plus grande sobriété
des usages de l'eau

Nature de l'action	✓	Portage
		Coordination
		Soutien technique
	✓	Soutien financier

Action	Favoriser les économies d'eau par des alternatives innovantes
Contexte	<p>Dans un contexte de changement climatique (multiplication des épisodes de sécheresse) et d'accroissement des besoins en eau, les tensions quantitatives vont aller en augmentant.</p> <p>Suite à l'adoption de la Stratégie Départemental d'Adaptation au Changement Climatique (SDACC), la sobriété et l'innovation en matière d'exploitation des ressources en eau ont été mises en avant. Dans ce cadre, le Département souhaite encourager les collectivités territoriales ayant compétence en eau potable à porter des réflexions en faveur de l'amélioration de la gestion des ressources en eau, et ainsi induire à l'échelle de la Côte d'Or une réduction des consommations.</p> <p>Adossé à cette recherche de sobriété pour l'ensemble des usages de l'eau, le stockage de l'eau lors des périodes d'abondance est une alternative pertinente pour réduire les prélèvements lors des épisodes de sécheresse et assurer la préservation d'une ressource vitale pour la consommation humaine mais aussi pour la sauvegarde de la biodiversité.</p> <p>En cohérence, l'accord cadre 2020 – 2025 entre le Département et la Chambre d'Agriculture intègre des actions visant la réduction des prélèvements, notamment au travers de la création de dispositifs de stockage d'eau.</p> <p>La mise en œuvre d'infrastructures de stockage devra s'intégrer dans une réflexion globale multipartenariale incluant l'ensemble des usages de l'eau.</p>
Territorialisation	Aucune

Cibles	Collectivités territoriales, exploitations agricoles
Calendrier	2020 - 2024
Descriptif de l'action	<p>Aider les collectivités à engager des réflexions et définir des stratégies locales de réduction des prélèvements. ①</p> <p>Le Département pourra soutenir financièrement la réalisation des études visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction de l'utilisation d'eau potable (sobriété de consommation), - la gestion intégrée de la ressource en eau favorisant la recharge (désimperméabilisation des sols ...), - la mise en œuvre de solutions alternatives innovantes (réutilisation d'eaux usées, d'eau pluviale ...). <p>Aider les collectivités territoriales à la création de dispositifs de stockage de l'eau alimentés par des eaux de ruissellement (pluie, cours d'eau) dans le but de réduire les prélèvements en période d'étiage et à réduire l'utilisation d'eau par la mise en place de cuves de récupération d'eau de pluie sur les bâtiments publics. ②</p> <p>Le Département pourra soutenir financièrement la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des études de conception, - des travaux d'aménagement et de mise en œuvre des dispositifs de stockage, - la mise en œuvre de cuves de stockage d'eau de toiture. <p>Aider les exploitations agricoles à la création de dispositifs de stockage de l'eau, alimenté par des eaux de ruissellement (pluie, cours d'eau), dans le but de réduire les prélèvements en période d'étiage, et à réduire l'utilisation d'eau par la mise en place de cuves de récupération d'eau de pluie.</p> <p>Le Département pourra, dans le respect de la réglementation européenne et sous réserve des possibilités d'intervention définies par la Région Bourgogne Franche Comté en la matière, soutenir financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les exploitations agricoles d'élevage pour la réalisation d'infrastructures de stockage d'eau ③, - les exploitations agricoles pour à la réalisation des travaux de collecte des eaux pluviales et la réfection des citernes dans les exploitations ④.

Moyens	<p>① Financement à hauteur de 30% selon les modalités définies au guide des aides départementales (fiche « Gestion quantitative de la ressource en eau : Réduction des prélèvements d'eau ») Enveloppe financière : 150 000€</p> <p>② Financement à hauteur de 30% selon les modalités définies au guide des aides départementales (fiche « Gestion quantitative de la ressource en eau : Mise en œuvre de dispositifs de stockage ») Enveloppe financière : 250 000€</p> <p>③ Financement à hauteur de 40% selon les modalités définies au guide des aides départementales (fiche « Modernisation et adaptation des bâtiments d'élevage : investissements en faveur de l'adaptation au changement et aux aléas climatiques ») Enveloppe financière : prévue à l'accord cadre agricole 2020 – 2025</p> <p>④ Financement à hauteur de 30% selon les modalités définies au guide des aides départementales (fiche « Amélioration de la qualité des systèmes de production en agriculture ») Enveloppe financière : prévue à l'accord cadre agricole 2020 - 2025</p>
Indicateurs	<p>① Evolution des volumes d'eau potable consommés par les collectivités accompagnés</p> <p>②③④ Nombre de dispositifs de stockage mis en place</p> <p>②③④ Volume de prélèvement reporté sur les dispositifs de stockage</p>
Partenaires	<p>Agences de l'eau, Préfecture de Côte d'Or, Direction Départementale des Territoires (DDT), Agence Régionale de Santé (ARS), Région Bourgogne Franche Comte Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Commissions Locales de l'Eau (CLE), Office Français de la Biodiversité (OFB), Chambre d'Agriculture</p>

Fiche

Action 2.1.1

ORIENTATION 2

Préserver la qualité des milieux

Objectif
Reconquérir et préserver la qualité des eaux

Nature de l'action		Portage
		Coordination
	✓	Soutien technique
	✓	Soutien financier

Action	Accompagner les collectivités pour une meilleure gestion de leur patrimoine
Contexte	<p>Depuis 2012, la MICA apporte aux Communes et leurs groupements des conseils au démarrage de leurs projets (bâtiment, voirie, réseaux humides), des conseils administratifs et juridiques ainsi qu'une assistance à la gestion de leurs stations d'épuration. Avec la création de l'ATD, les collectivités adhérentes bénéficieront désormais d'un soutien technique jusqu'à la livraison des ouvrages</p> <p>Par ailleurs, depuis maintenant plusieurs années, le Département intègre dans ses réflexions en faveur de l'aménagement du territoire une composante liée à l'adaptation au changement climatique. Ainsi le Département s'est doté d'un Plan Climat Energie Territorial et a multiplié les actions pour réduire les pressions sur les ressources en eau et les milieux aquatiques.</p> <p>Dans ce cadre, le Département souhaite encourager les collectivités territoriales ayant compétence en eau potable ou assainissement à porter des réflexions en faveur de l'amélioration de la gestion des réseaux d'eau potable et des ouvrages d'assainissement collectif, et ainsi induire à l'échelle de la Côte d'Or une réduction des consommations d'eau et des pollutions urbaines.</p>
Territorialisation	Aucune
Cibles	Collectivités territoriales ayant compétence en eau potable et assainissement
Calendrier	2020-2024

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Assister, par le biais de la MiCA et de l'ATD les collectivités dans leurs projets ayant vocation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter les prélèvements en eau, - améliorer les rendements des réseaux, - sécuriser l'approvisionnement en eau potable, - améliorer la qualité de l'eau potable, - limiter l'imperméabilisation des sols, - réhabiliter les réseaux d'eau potable ou d'assainissement... <p>Aider les collectivités territoriales à engager une gestion durable des réseaux d'eau potable et d'assainissement. ①</p> <p>Le Département pourra soutenir financièrement la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des études diagnostiques et schémas directeurs, - d'étude de la productivité d'un aquifère ou d'une source, - la réalisation d'essais de pompage.
<p>Moyens</p>	<p>① Financement à hauteur de 30% selon les modalités définies au guide des aides départementales (fiche « Alimentation en eau potable : Gestion des réseaux d'eau et d'assainissement »)</p> <p>Enveloppe financière: 275 000€</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre d'opérations accompagnées techniquement (MiCA et ATD)</p> <p>Nombre d'opérations subventionnées,</p> <p>Evolution du rendement des réseaux d'eau et d'assainissement des collectivités accompagnés,</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Agences de l'eau, Direction Départementale des Territoires (DDT), Préfecture de Côte d'Or, Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN), Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE), Syndicat Inter-Communal d'Electricité de Côte-d'Or (SICECO)</p>

Fiche

Action 2.1.2

ORIENTATION 2

Préserver la qualité des milieux

Objectif
Reconquérir et préserver la qualité des eaux

Nature de l'action	✓	Portage
		Coordination
		Soutien technique
		Soutien financier

Action	Participer aux politiques de bassins
Contexte	<p>Le Département se doit d'être garant de la solidarité à l'échelle du territoire notamment vis-à-vis de la ressource en eau. Cette solidarité passe par une gestion réfléchie et commune de l'eau pour les différents usages sans altérer le bon fonctionnement des écosystèmes.</p> <p>Le Département s'investit dans l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, des Plans de Gestion des Risques Inondations, des Contrats Territoriaux, des différents schémas d'organisation territoriale, des documents de stratégie liés au changement climatique, des documents d'urbanisme (Schéma de COhérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme communal ou intercommunal,..)</p>
Territorialisation	Aucune
Cibles	Collectivités territoriales ayant compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ou Urbanisme Préfecture de Côte-d'Or, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction Départementale des Territoires (DDT), Agences de l'eau
Calendrier	2020-2024

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Le Département poursuivra son action sur le territoire et assure des missions d'ingénierie pour garantir la solidarité territoriale dans la gestion des milieux aquatiques.</p> <p>Le Département agira pour préserver la ressource de demain. Il tissera des liens avec l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le secteur. Outre la collaboration institutionnelle avec les services de l'Etat, et des Agences de l'Eau, le Département travaillera avec les acteurs locaux (syndicats, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, fédérations,...).</p> <p>Il apporte de la cohérence dans les documents de planification dans les domaines de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations au niveau national, départemental ou à l'échelle des bassins versants. Il rend des avis sur les documents de planification avec le souci de conserver une équité entre les différents territoires.</p>
<p>Moyens</p>	<p>-</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombres de documents soumis pour avis</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Collectivités ayant la compétence GEMAPI, Préfecture de Côte-d'Or, DREAL, DDT, Agences de l'Eau, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA)</p>

Fiche

Action 2.1.3

ORIENTATION 2

Préserver la qualité des milieux

Objectif

Reconquérir et préserver la qualité des eaux

Nature de l'action	✓	Portage
		Coordination
	✓	Soutien technique
	✓	Soutien financier

Action	Diminuer les pollutions pour préserver les milieux
Contexte	<p>Le département de la Côte-d'Or dispose sur son territoire d'un parc de 177 stations d'épuration dont une centaine pour lesquelles la gestion et l'optimisation des performances est recherchée à travers les conseils apportés par le Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration (SATESE) aux collectivités éligibles à l'assistance technique.</p> <p>L'assistance technique départementale est une compétence obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2008. Le Département souhaite affirmer et étendre son accompagnement à certaines structures nouvellement éligibles à la suite de la parution en juin 2019 du décret augmentant le seuil d'éligibilité de 15 000 à 40 000 habitants pour les structures intercommunales.</p> <p>Par ailleurs, la charte pour un assainissement non collectif (ANC) de qualité en Côte-d'Or contribue à la reconquête de la qualité de l'eau par la limitation des risques sanitaires et environnementaux en améliorant la qualité de la prestation rendue à l'utilisateur (information, conception, réalisation et entretien des installations).</p> <p>Enfin, l'accord cadre agricole 2020 – 2025 entre le Département et la Chambre d'Agriculture, en cohérence avec l'action du Département en faveur de préservation des ressources en eau, intègre des actions visant à diminuer les pollutions agricoles (utilisation de produits phytosanitaires pour la protection de la vigne, effluents d'élevage,...).</p>
Territorialisation	Aucune

Cibles	Collectivités territoriales éligibles à l'assistance technique compétentes en assainissement collectif, SPANC, particuliers, bureaux d'étude, entreprises de travaux publics, fournisseurs de matériaux, prestataires d'entretien, exploitations agricoles
Calendrier	2020-2024
Descriptif de l'action	<p>Conseiller et informer les collectivités maîtres d'ouvrage et, le cas échéant leurs gestionnaires, à travers une assistance technique du SATESE comprenant : mesures de bilans, visites avec tests ou analyses, vérifications des organes de mesures, rapports de visites. ①</p> <p>Animer la charte pour un ANC de qualité en Côte d'Or en ② :</p> <ul style="list-style-type: none"> • partageant l'information et la définition d'une appréciation commune aux membres du COPIL, • assurant la promotion de la qualité du travail des entreprises « sous charte » • assurant la diffusion des bonnes pratiques aux acteurs de la filière • informant le grand public <p>En lien avec la Chambre d'agriculture, travailler avec les syndicats d'aires de lavage pour sensibiliser les exploitants viticoles qui ont un pulvérisateur et qui n'utilisent pas l'aire de lavage, soit environ 300 exploitants. Des objectifs annuels seront à définir avec chaque syndicat d'aire de lavage pour augmenter le nombre d'adhérents.</p> <p>Aider aux diagnostics des pulvérisateurs afin de mieux maîtriser les pollutions au moment de l'aspersion. ③</p> <p>Financer des mesures d'accompagnement en faveur de la qualité de l'eau sur les zones de captages jugées importantes par le Département ainsi que pour la mise en place de la lutte biologique et de paillage végétal ou biodégradable sur cultures maraîchères (mesures type Mesure Agro-Environnementale et climatique (MAEc) ou équivalent). ④</p> <p>Aider à la modernisation des bâtiments d'élevage intégrant les investissements relatifs à la gestion des effluents (fosse à lisier, fumière, etc.) ⑤</p>
Moyens	<p>① Enveloppe financière SATESE : 1 100 000 € Recettes : 550 000 €</p> <p>③ Financement à hauteur de 270€ par diagnostic selon les modalités définies dans l'accord cadre agricole 2020 - 2025 Enveloppe financière : prévue à l'accord cadre agricole 2020 - 2025</p> <p>④ Enveloppe financière : prévue à l'accord cadre agricole 2020 - 2025</p> <p>⑤ Financement à hauteur de 10% selon les modalités définies au guide des aides départementales (fiche « Aide à la modernisation des bâtiments d'élevage ») Enveloppe financière : prévue à l'accord cadre agricole 2020 - 2025</p>
Indicateurs	① Nombre de stations d'épurations suivies

	<p>② Nombre de professionnels habilités charte ANC</p> <p>③ Nombre de viticulteurs adhérents à un syndicat d'aire de lavage</p> <p>③ Nombre de pulvérisateurs diagnostiqués</p> <p>③ Nombre d'exploitations engagées dans une démarche de certification</p> <p>⑤ Nombre de bâtiments aidés</p>
Partenaires	<p>Agences de l'Eau, Direction Départementale des Territoires (DDT), Chambre d'Agriculture, Laboratoire Départemental de la Côte-d'Or, Chambre des Notaires, Syndicats et Fédérations de professionnels de l'ANC, des Travaux Publics et du Bâtiment, Chambre d'Agriculture, Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne (CAVB)</p>

Fiche

Action 2.2.1

ORIENTATION 2

Préserver la qualité des milieux

Objectif Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Nature de l'action		Portage
	✓	Coordination
		Soutien technique
	✓	Soutien financier

Action	Soutenir les actions de restauration des trames bleues
Contexte	<p>La situation en tête de trois bassin-versants hydrographiques et les pressions liées aux activités humaines rendent la ressource sensible tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Le réseau d'eaux superficielles représente un linéaire de plus de 2 500 km de rivières.</p> <p>Depuis les années 90, le Département s'investit dans le suivi et les actions de préservation et d'amélioration des milieux aquatiques. Ainsi, il soutient les actions de préservation et d'amélioration des milieux aquatiques et est représenté par des élus et les services dans les différents comités de pilotage des syndicats de rivières.</p> <p>Le bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, visé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), intègre la notion de continuité écologique (libre circulation des espèces et transport naturel des sédiments).</p> <p>Une continuité écologique fonctionnelle est un atout dans l'adaptation au changement climatique car elle permet l'augmentation de la quantité d'eau stockée, la diminution du réchauffement estival de l'eau, et la diminution de la destruction de l'habitat rivulaire.</p> <p>Dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité (SDENSB), le Département peut soutenir des actions visant à la préservation de la continuité écologique (trame bleue) et à l'aménagement des cours d'eau (hydromorphologie).</p> <p>Le Département souhaite également améliorer la continuité écologique au droit de ses ouvrages d'art.</p>
Territorialisation	Aucune

Cibles	Collectivités territoriales ayant compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) Préfecture de Côte-d'Or, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction Départementale des Territoires (DDT)
Calendrier	2020 - 2024
Descriptif de l'action	L'action du Département se décomposera en deux volets d'intervention : un soutien financier aux collectivités et une action en maîtrise d'ouvrage pour rétablir la continuité écologique au droit des ouvrages d'art. Ainsi cette action visera à : <ul style="list-style-type: none"> - subventionner les collectivités pour des réalisations du type : <ul style="list-style-type: none"> • études sectorielles ou thématiques inscrites dans un programme pluriannuel cohérent d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques ①, • travaux d'aménagement et de restauration du lit et des berges (végétalisation, protection de berges, restauration de zones humides) ②, • travaux sur les zones humides annexes des cours d'eau (restauration de la connexion avec le bras « vif » d'un cours d'eau) ③, • travaux sur les ouvrages hydrauliques (démantèlement d'ouvrages hydrauliques ou travaux d'amélioration de la continuité écologique) ④. - améliorer la continuité écologique des ouvrages d'art du Département (études, travaux, dossiers réglementaires,..) ⑤.
Moyens	Financement à hauteur de : ① 30% pour les études, ② et ③ 30 % pour les travaux d'aménagement, de restauration des cours d'eau et des zones humides ④ 40 % pour le démantèlement d'ouvrage et 20 % pour l'amélioration de la continuité écologique selon les modalités définies au guide des aides départementales (fiche « Aménagement des cours d'eau ») Enveloppe financière: 500 000 €
Indicateurs	Nombre de projets accompagnés ①②③④⑤ Montant des subventions allouées ①②③④ Linéaire de continuité restauré ①②③④⑤
Partenaires	Agence de l'eau, Préfecture de Côte-d'Or, DREAL, DDT, Collectivité territoriales ayant compétence GEMAPI, EPCI

Fiche

Action 2.2.2

ORIENTATION 2

Préserver la qualité des milieux

Objectif

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Nature de l'action	✓	Portage
		Coordination
		Soutien technique
	✓	Soutien financier

Action	Sauvegarder les zones humides
Contexte	<p>Les zones humides sont des prairies, étangs, ripisylves, marais, mares. En plus de leur richesse naturelle, leur préservation et leur restauration est un enjeu car elles rendent de nombreux services : pouvoir épurateur, régulation des crues, réserves d'eau en période sèches, stockage de carbone, refuge pour la faune et la flore.</p> <p>Depuis 2017, le Département a labellisé huit Espaces Naturels Sensibles (ENS) dont six en milieux humides, hébergeant des espèces animales et végétales remarquables ou présentant des fonctionnalités écologiques indispensables. Le maintien des zones humides est un enjeu important du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité (SDENSB), notamment dans le contexte actuel de changement climatique.</p> <p>La Réserve écologique des Maillys et la boucle des Maillys constituent un bel exemple de sites en milieux humides.</p>
Territorialisation	Aucune
Cibles	Syndicat et collectivités territoriales ayant compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, Office National de la Forêt (ONF), Parc Naturel Régional du Morvan, Parc National de Forêts en Champagne et Bourgogne, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA), Acteurs privés
Calendrier	2020-2024

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Le Département poursuivra son action de gestion et de promotion de la Réserve Ecologiques des Maillys et de la boucle des Maillys en maîtrise d'ouvrage, dont l'intérêt est majeur pour le Val de Saône. Plusieurs actions d'ouverture au public et de mise en valeur seront conduites comme cela a été débuté sur le site de la Boucle des Maillys (éco-pâturage, fauche tardive, inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ...). Ces sites pourraient faire l'objet d'une labellisation ENS dont les conditions d'accès, notamment pour la réserve écologique, restent à définir.</p> <p>Il interviendra à plusieurs niveaux, selon les actions définies dans le SDENSB par le soutien au maintien et à la restauration des fonctionnalités des zones humides à travers:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan de gestion stratégique des milieux humides, - les programmes AgriEnvironnementaux et Climatiques visant la préservation des prairies humides en vallées alluviales ①, - le Réseau Mares en Côte-d'Or : en aidant financièrement des collectivités ou des acteurs privés pour la restauration de mares ②, - l'acquisition ou la valorisation de zones humides grâce à la labellisation de sites au titre des Espaces Naturels Sensibles ③, - les démarches locales de Trame Verte et Bleue ④.
<p>Moyens</p>	<p>Enveloppe financière : 300 000 € Recettes estimées : 75 000€</p> <p>Financement à hauteur de 50 à 80 % selon les modalités définies au guide des aides départementales :</p> <p>fiche « Espaces Naturels Sensibles - Soutenir des Programmes Agri-Environnementaux et climatiques (MAEc) visant la préservation des prairies humides en vallées alluviales » ①, fiche « Espaces Naturels Sensibles - Protéger, acquérir et gérer les réservoirs de biodiversité en Côte-d'Or » ②, fiche « Espaces Naturels Sensibles - Soutenir le Plan Bocage et le Réseau Mares en Côte-d'Or » ③, fiche « Espace Naturels Sensibles – Contribuer aux trames vertes et bleues » ④)</p> <p>Enveloppe financière : prévue au SDENSB 2018-2025</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Surface de zones humides concernées par des contrats de préservation ou de restauration ①② Surface de zones humides restaurées ou préservées parmi les zones humides à restaurer ou à préserver①②③ Nombre de diagnostics ②④</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Agence de l'Eau, Syndicat de rivière, Office Français pour la Biodiversité (OFB), FDPPMA, Conservation des Espaces Naturels de Bourgogne (CENB), Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA), Parc Naturel Régional du Morvan, PNFFCB, Chambre d'Agriculture, Direction Départementale des Territoires (DDT), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), ONF, Voies Navigables de France (VNF)</p>

Fiche

Action 3.1.1

Partager la
connaissance pour
agir efficacement

Objectif
Connaitre la ressource en eau

Nature de l'action	✓	Portage
		Coordination
		Soutien technique
		Soutien financier

Action	Poursuivre le suivi qualitatif et quantitatif de la ressource pour optimiser l'action départementale
Contexte	<p>Le réseau départemental est constitué d'un suivi qualitatif de 86 stations eaux superficielles et de 82 stations eaux souterraines et d'un suivi quantitatif de 13 stations eaux superficielles et de 21 stations eaux souterraines.</p> <p>Ces réseaux s'attachent à l'observation et au suivi des cours d'eau et des nappes d'intérêt départemental. En cela, ils sont distincts des réseaux de contrôle réglementaire de l'Etat mais sont complémentaires et assurent un maillage fin du territoire.</p> <p>Il s'agit principalement de mesurer les paramètres physico-chimiques, les indices biologiques, les polluants spécifiques et les médicaments pour le suivi qualitatif et d'évaluer les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes pour le suivi quantitatif.</p> <p>Les données issues de ces suivis sont indispensables à la bonne connaissance du territoire, pour une action cohérente et efficace.</p>
Territorialisation	Aucune
Cibles	Ensemble des usagers de l'eau
Calendrier	2020-2024

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Le Département poursuivra le suivi de son réseau afin d'acquérir une connaissance fine du territoire et de ses problématiques.</p> <p>Les objectifs du suivi sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - orienter les politiques du Département en matière de préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau, de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ainsi qu'en matière de développement durable de l'agriculture en : <ul style="list-style-type: none"> • disposant de données de qualité des eaux afin de mieux cibler son accompagnement technique et financier, • suivant la qualité des eaux pour mesurer l'impact de ses politiques de soutien en les réajustant si nécessaire, - anticiper et s'adapter aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau, - anticiper les conséquences des pollutions accidentelles ou chroniques, - sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques.
<p>Moyens</p>	<p>Enveloppe financière: 2 175 000 € Recettes estimées : 1 500 000€</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre de convention de mise à disposition des données Production d'un rapport biennal</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Agence de l'Eau, Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), Office Français de la Biodiversité (OFB)</p>

Fiche

Action 3.1.2

ORIENTATION 3

Partager la
connaissance pour
agir efficacement

Objectif
Connaitre la ressource en eau

Nature de l'action		Portage
	✓	Coordination
		Soutien technique
	✓	Soutien financier

Action	Participer et contribuer à des projets innovants dans le domaine de l'eau
Contexte	<p>Les problématiques sur l'eau repose sur des questions scientifiques complexes et émergentes pour certaines d'entre elles (perturbateurs endocriniens, impact du changement climatique) et sur un besoin d'expertise.</p> <p>Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau et d'une demande croissante des besoins, l'innovation et l'invention sont des leviers de performance importants.</p> <p>La sobriété et l'innovation en matière d'exploitation des ressources en eau font partie intégrante de la Stratégie Départemental d'Adaptation au Changement Climatique (SDACC).</p>
Territorialisation	Aucune
Cibles	Structures de l'enseignement supérieur (Laboratoire universitaire, ...), instituts de recherche (Institut National de la Recherche Agronomique, Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture, ...), Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), Office Français de la Biodiversité (OFB), Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or
Calendrier	2020-2024

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>L'objectif sera de soutenir des projets sur des enjeux prioritaires (impact du changement climatique, développement d'approche innovante pour caractériser et évaluer l'état de l'eau,...), de développer des outils et des méthodes en appui aux politiques publiques, de développer des partenariats pérennes et de valoriser les résultats de la recherche.</p> <p>Ce soutien se portera sur des projets de recherche, des projets universitaires, des travaux d'expérimentation, des développements de techniques alternatives pour limiter les consommations d'eau, réduire les pollutions, améliorer la qualité des ressources en eau et adapter nos pratiques au changement climatique.</p>
<p>Moyens</p>	<p>Enveloppe financière : 60 000 € (lancement d'appel à projet)</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre de projets initiés</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Structures de l'enseignement supérieur (Laboratoire universitaire, ...), instituts de recherche (Institut National de la Recherche Agronomique, Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture, ...), ASTEE, OFB, Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or</p>

Fiche

Action 3.2.1

ORIENTATION 3

Partager la
connaissance pour
agir efficacement

Objectif
Diffuser et partager le savoir

Nature de l'action	✓	Portage
		Coordination
		Soutien technique
		Soutien financier

Action	Développer un observatoire de l'eau
Contexte	<p>De nombreux acteurs de l'eau acquièrent de la donnée, réalisent des études et mènent des travaux sur le territoire.</p> <p>Toutes ces données sont stockées en local chez les maîtres d'ouvrage ou disponibles à travers plusieurs banques de données.</p> <p>La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) énonce des principes d'information, de consultation et de participation du public comme clés du succès. Adossée à la Constitution française, la Charte de l'environnement proclame également en son article 7 « <i>Toute personne a le droit (...) d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement</i> ».</p> <p>Devant la multiplicité des acteurs, la quantité importante des données sur l'eau, et les difficultés constatées d'accès à ces données pour les acteurs de terrain ou le grand public, il paraît nécessaire de partager les résultats de ces suivis au plus grand nombre et localement par le biais d'un observatoire de l'eau.</p> <p>L'acquisition et la diffusion de connaissances devront permettre de préciser les défis à relever, de définir des stratégies d'actions plus efficaces et de mieux suivre et évaluer les conséquences de ces actions.</p>
Territorialisation	Aucune
Cibles	Ensemble des usagers de l'eau
Calendrier	<p>2020-2021 : Etude pour la conception de l'observatoire</p> <p>2022-2024 : Mise en œuvre et diffusion de l'observatoire</p>

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>L'objectif sera de mettre en œuvre une plateforme départementale d'échange et d'information regroupant les données disponibles sur l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques de l'ensemble des producteurs (Agence Régionale de Santé (ARS), Agences de l'eau, Direction Régionale l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Syndicats et collectivités territoriales ...) pour en simplifier l'accès et le téléchargement.</p> <p>Ce projet sera de nature à mobiliser les acteurs de l'environnement dans une logique de développement et de solidarité territoriale.</p> <p>Il permettra également de développer et compléter les connaissances dans le domaine de l'eau à l'échelle du département, ou par territoire, de valoriser les données et de les diffuser aux acteurs de l'eau et au grand public.</p> <p>L'observatoire aura pour principales fonctions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centraliser les données et les mettre à disposition du plus grand nombre, - identifier les manques et réaliser les investigations complémentaires, - développer le suivi de la Stratégie Départementale de l'Eau, - inciter à un comportement éco-durable en synthétisant, vulgarisant et transmettant les connaissances sur l'eau au grand public.
<p>Moyens</p>	<p>Enveloppe financière: 40 000 € Recettes estimées: 20 000€</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre de connexion au site Nombre de téléchargement de documents</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Collectivités territoriales, Agence de l'Eau, ARS, Office Français pour la Biodiversité (OFB), DREAL, Direction Départementale des Territoires (DDT), Préfecture de Côte d'Or, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA)</p>

Fiche

Action 3.2.2

ORIENTATION 3

Partager la
connaissance pour
agir efficacement

Objectif
Diffuser et partager le savoir

Nature de l'action	✓	Portage
		Coordination
		Soutien technique
	✓	Soutien financier

Action	Valoriser et promouvoir la politique de l'eau
Contexte	<p>L'atteinte des objectifs fixés par les SDAGE nécessite la mobilisation de tous les citoyens ainsi que l'évolution des comportements individuels et collectifs.</p> <p>La sensibilisation et l'éducation aux enjeux de l'eau doivent permettre de développer la prise de conscience de la valeur du patrimoine lié à l'eau et aux milieux aquatiques.</p> <p>Les outils de communication sont essentiels à la bonne compréhension des enjeux du territoire face à la ressource en eau. Ils permettent de valoriser l'expertise des partenaires et d'encourager l'émergence d'actions et de comportements plus respectueux pour une protection intégrée de la ressource en eau de la part de tous les acteurs.</p>
Territorialisation	Aucune
Cibles	Ensemble des usagers de l'eau
Calendrier	2021-2024

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Les objectifs des actions seront de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - éduquer les publics des territoires aux notions fondamentales de l'eau : bassin versant, cycle de l'eau, fonctionnement des milieux aquatiques et aux enjeux associés : impact des activités humaines et du changement climatique, importance de la préservation de la ressource en eau en qualité et en quantité, - sensibiliser et former à une gestion concertée de la ressource les différents usagers (élus, collectivités, particuliers, scolaires), - éduquer aux problèmes d'économie d'eau en collectivité et chez les particuliers, - sensibiliser à la lutte contre la pollution des milieux aquatiques, - favoriser l'évolution des comportements vers un plus grand respect des milieux aquatiques, - inscrire les actions dans la durée et contribuer à développer l'écocitoyenneté. <p>Ces actions seront, soit portées par le Département ①, soit feront l'objet de subvention si elles sont portées par d'autres structures.②</p> <p>Le plan de communication s'appuiera sur plusieurs outils : projets pédagogiques, bulletin d'information, conférences/expositions, campagne médiatique, observatoire de l'eau. Ces campagnes de communication pourront avoir lieu lors d'événementiels : journée mondiale des zones humides, journée mondiale de l'eau, journée mondiale du changement climatique,... et de façon plus régulière sur les sujets d'actualité sur l'eau : état des eaux, sécheresse, ...</p>
<p>Moyens</p>	<p>① Enveloppe financière: 25 000 € Recettes estimées : 12 500 €</p> <p>② 10 à 20% selon les modalités définies au guide des aides départementales (fiche « Valoriser et promouvoir les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques du Département ») Enveloppe financière : 35 000 €</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre d'animations portées par le Conseil Départemental Nombre d'éditions</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Agence de l'eau, Office Français de la Biodiversité (OFB), Collectivité ayant la compétence GEMAPI</p>

Bibliographie

Climat Présent, Climat Futur, Conseil Départemental de la Côte-d'Or, Météo France, Avril 2018

Stratégie d'Adaptation au Changement Climatique de Côte-d'Or – juin 2018

Bilan qualité des eaux souterraines et eaux superficielles 2009-2015 – Conseil Départemental de la Côte-d'Or - 2016

Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles – Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques de Côte-d'Or – Juillet 2019

Climate Change – Synthesis Rapport – 2014 - GIEC

Acronymes

ASTEE : Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement

ARS : Agence Régionale de Santé

ATD : agence Technique Départementale

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière

CENBFC : Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne France Comté

CLE : Commission Locale de l'Eau

DCE : Directive européenne Cadre sur l'Eau

DDT : Direction Départementale des Territoires

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EH : Equivalent Habitant

GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

HYCCARE : HYdrologie Changement Climatique Adaptation en bourgogne

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

MiCA : Mission de Conseil et d'Assistance aux collectivités

MISEN : Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature

OFB : Office Français de la Biodiversité

ONF : (Office National des Forêts)

PDE : Plan Départemental de l'Eau

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SDACC : Stratégie Départementale d'Adaptation au Changement Climatique

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDEMA : Stratégie Départementale de l'Eau et des Milieux Aquatiques

SDENSB : Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité

VNF : Voies Navigables de France



Document réalisé par :
Conseil Départemental de la Côte-d'Or
Direction Agriculture Environnement et Partenariat
local
Service Environnement et Milieux naturels

Date de parution : novembre 2019

Crédits photos :

Page de garde : Aeropix, CD Eau Environnement, Conseil
Départemental, A. Duvert, S. Marquet, M2E 21
Corps du Rapport : Conseil Départemental, L. Cadilhac,
Agences de l'eau

